

RAPPORT FINAL DE LA SUBVENTION 2010-2011
Octobre 2011

ANNEXE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA WALLONIE

APPROCHES SPATIALES

ESPACE RURAL - RURALITE - RELATIONS VILLE - CAMPAGNE



Responsables scientifiques

Pour le CREAT-UCL : Daniel Bodson, Yves Hanin

Pour le Lepur-ULg : Marc Mormont

Chercheurs

Pour le CREAT-UCL : Sylvain Launoy avec la collaboration de Véronique Rousseaux

Pour le Lepur-ULg : Bernadette Vauchel

Table des matières

1. PRESENTATION DE LA THEMATIQUE	4
2. ESPACE RURAL DANS LES DOCUMENTS D'ORIENTATION.....	5
2.1 LE SDER 99.....	5
2.2 DPR 2009-2014.....	6
2.3 PWDR 2007-2013	6
3. RURALITES WALLONNES	8
3.1 ESPACE RURAL VS ESPACE URBAIN.....	8
3.2 VERS PLUS DE DIVERSITÉS.....	11
4. RELATIONS VILLES-CAMPAGNES	16
4.1 RURAL VS URBAIN.....	16
4.2 PERIURBANISATION	16
4.3 VERS UN NOUVEAU MODELE : LE PROJET DE TERRITOIRE ?	17
5. SITUATION ACTUELLE, PRINCIPALES MUTATIONS ET TENDANCES FUTURES	19
5.1 POURSUITE DE L'URBANISATION.....	19
5.2 DES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES DÉPENDANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'URBANISATION.....	24
5.2.1 <i>Une croissance démographique quasi générale mais disparate</i>	24
5.2.2 <i>Un risque accru de précarisation des populations</i>	25
5.3 UNE RÉDUCTION DE LA MIXITÉ FONCTIONNELLE	26
5.4 UNE PLUS GRANDE VULNÉRABILITÉ FACE AU DÉFI ÉNERGÉTIQUE.....	28
5.5 DES PRESSIONS CROISSANTES SUR L'AGRICULTURE.....	30
5.6 UN PATRIMOINE NATUREL MENACÉ.....	31
5.7 UN IMPORTANT POTENTIEL EN RESSOURCES BIOLOGIQUES	32
6. DIAGNOSTIC – AFOM	34
ANNEXE 1 : PRISE EN COMPTE DE L'ESPACE RURAL DANS LE SDER 99.....	45
ANNEXE 2 : DESCRIPTION DES CLUSTERS DE LA TYPOLOGIE DES COMMUNES WALLONNES ELABOREE PAR L'IWEPS	58
ANNEXE 3 : RELEVÉ DES DYNAMIQUES SUPRA-COMMUNALES	60
ANNEXE 4 : LISTE DES GAL DANS LE PWDR 2007-2013.....	61
ANNEXE 5 : DYNAMIQUES SUPRA-COMMUNALES	62

1. PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

L'espace rural s'oppose généralement à l'espace urbain et il se caractérise principalement par des critères morphologiques d'occupation du sol (forte présence de l'agriculture et de la forêt ainsi qu'une faible densité de population). Mais cette dichotomie a-t-elle encore du sens aujourd'hui ? Ce que l'on définit couramment comme espace rural présente de multiples facettes qui dépendent de sa proximité des centres urbains (espaces périphériques, espaces intermédiaires), de son accessibilité, des activités et des services qu'il offre et de l'importance de la fonction résidentielle.

L'objectif de cette thématique spatiale consistera à proposer un diagnostic territorial de l'espace rural qui permette d'identifier les potentialités et les enjeux stratégiques globaux de ces régions et de leurs diversités locales en s'appuyant sur les perspectives d'évolution et les politiques des quinze thématiques sectorielles au regard des six défis énoncés dans le programme de travail.

L'élaboration de ce diagnostic territorial nécessite donc l'apport des travaux menés dans le cadre de la plupart des thématiques sectorielles et plus particulièrement celles traitant de l'agriculture et de la sylviculture, du tourisme et des loisirs, de l'habitat des services et des commerces, du patrimoine naturel et bâti, du transport des personnes, des TIC et de l'énergie. La poursuite des recherches menées par les thèmes sur les effets de GES, la politique foncière et les paysages constitueront un apport nécessaire à la détermination des enjeux stratégiques de ces espaces.

2. ESPACE RURAL DANS LES DOCUMENTS D'ORIENTATION

2.1 LE SDER 99

D'après le glossaire du SDER (1999), le rural est assimilé à l'agriculture, au développement rural et aux régions agro-géographiques.

Le développement rural peut désigner le développement de l'espace rural pris dans sa globalité et/ou les opérations de développement rural qui ont pour objectif de revitaliser les communes rurales pour améliorer les conditions de vie des habitants au point de vue économique, social et culturel menées dans le cadre du Programme wallon de développement rural.

Les huit régions agro-géographiques, reprises dans le projet de structure spatiale, différencient le territoire rural à partir des caractéristiques physiques fondamentales (géomorphologie, pédologie et climat) que l'activité humaine a façonnées au cours des siècles dessinant ainsi des paysages diversifiés parsemés d'un habitat traditionnel remarquable. Ces aires différenciées devraient constituer une des bases de projets de développement différenciés qui devraient promouvoir de nouvelles solidarités de développement entre la ville et la campagne, valoriser les spécificités sous-régionales liées à l'agriculture, aux ressources naturelles, au patrimoine et maîtriser les potentialités d'apports exogènes en les inscrivant dans les filières locales (SDER, p139).

Même si l'espace rural n'est pas abordé à d'autres endroits du document de manière globale et intégrée, il y est fait largement référence dans la plupart des thématiques sectorielles qui en donnent une bonne description et qui identifient déjà bon nombre d'enjeux pour ces territoires (annexe 1). Très synthétiquement, les tendances dominantes et qui restent d'actualité peuvent se résumer comme suit :

- un mouvement général de désurbanisation et de dispersion de l'habitat ;
- un phénomène de périurbanisation qui affecte tant les villes que les villages ;
- des rapports ville-campagne mal compris avec la nécessité de définir leurs besoins respectifs pour maintenir la cohésion sociale ;
- une multiplication des équipements le long des routes qui n'a pas permis de créer une réelle structure spatiale ;
- des nouveaux logements qui ne s'inscrivent pas suffisamment dans un tissu d'habitat structuré ;
- des équipements et services publics quelquefois mal intégrés et insuffisants ;
- une desserte insuffisante par les transports en commun qui nécessite de trouver des solutions efficaces et rentables ;
- la nécessité de renforcer les centralités, densifier l'urbanisation et encourager la mixité des fonctions et des activités ;
- l'absence de structure spatiale pour l'espace rural pourrait être concrétisée par les parcs naturels, les coopérations supra-communales et le développement rural ;
- une grande richesse patrimoniale tant naturelle que bâtie qui constitue un atout pour le développement du tourisme ;
- les filières de production, de transformation, de commercialisation et de diversification de l'agriculture et de la sylviculture qui ne sont pas suffisamment développées ;
- l'espace rural devrait être considéré comme une composante à part entière de l'espace économique en misant sur ses atouts et spécificités.

2.2 DPR 2009-2014

Dans le cadre de la promotion d'un développement territorial durable et concerté, il est fait mention du développement d'un espace rural de qualité dans lequel l'espace rural est invité à se construire un projet d'avenir pour mieux rencontrer les défis « de notre temps » : les changements climatiques, le défi de la mobilité, le défi énergétique, la création d'emplois locaux non délocalisables sont clairement cités.

Il est question d'appréhender la réorientation des activités vers le secteur tertiaire couplée à une occupation de plus en plus importante des villages à des fins résidentielles.

La surface agricole doit être conservée afin d'assurer nos besoins alimentaires mais également aménagée pour répondre aux enjeux environnementaux essentiels (protection de l'eau et des paysages, lutte contre les inondations, ...).

Ces espaces doivent être protégés de manière accrue contre la spéculation foncière et leur fonction non urbanisable doit être renforcée.

Le Gouvernement wallon s'est engagé sur de nombreux points dont :

- la modernisation du décret relatif au Programme Communal de Développement Rural (PCDR);
- la prolongation de la dynamique créée par le Fonds d'Impulsion du Développement Economique Rural (FIDER) ;
- le recensement des incitants publics et des aides spécifiques en faveur des implantations de services dans une volonté de densifier le bâti dans les noyaux d'habitat ;
- l'encouragement des partenariats public-privé dans l'élaboration des projets de développement rural ;
- l'encouragement de la participation citoyenne dans les projets de développement des énergies renouvelables (éolien, biomasse, bois-énergie ...), grâce à des formules adaptées telles que les coopératives ;
- la mise en œuvre des services mobiles et des services publics décentralisés : bus santé, bus multiservices, bibliothèques, maisons de l'emploi, services d'aide juridique, guichets d'information, commissariats de proximité,... Il est également question de soutenir, évaluer et le cas échéant généraliser les expériences pilotes telles que les bourses de covoiturage, les « taxis ruraux », les bus sur demande, la centrale des moins mobiles,...

2.3 PWDR 2007-2013

En ce qui concerne l'espace rural, le SDER 99 renvoie à la Politique du Développement Rural qui fait l'objet d'un décret depuis 1991. Le Programme Wallon de Développement Rural 2007-2013, qui a été approuvé par le Gouvernement et ratifié par la CE en 2007 au sein du Programme stratégique belge, a défini ses priorités sur la base d'une analyse SWOT afin de mettre en avant les réelles opportunités de développement des zones rurales. Ces priorités s'inscrivent autour de quatre axes stratégiques qui correspondent aux orientations stratégiques de la Communauté (OSC) et qui présentent des liens évidents avec l'aménagement du territoire :

- **Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles.**
Maintenir et favoriser une activité agricole et sylvicole durable en Wallonie qui permette aux zones rurales de conserver leurs caractéristiques qui sont sources de développement économique en aidant à la modernisation des exploitations, à la valorisation des productions et à la diversification vers de nouvelles filières pour lesquelles il existe du potentiel tout en veillant à préserver l'environnement.

- **Axe 2 : Amélioration de l'espace rural et de l'environnement.**
Préserver un espace rural agricole et forestier de qualité en recherchant un équilibre entre les activités humaines et la préservation des ressources naturelles et des paysages : la biodiversité, la qualité de l'eau, les zones à haute valeur naturelle et paysagères notamment au travers des mesures agri-environnementales, du réseau Natura 2000, de la promotion de l'agriculture biologique et des énergies renouvelables.
- **Axe 3 : Promotion de la qualité de la vie en milieu rural et de la diversification de l'économie rurale par :**
 - une diversification vers des activités non agricoles ;
 - une aide à la création et au développement de micro-entreprises ;
 - la promotion des activités touristiques ;
 - le maintien de services de base pour l'économie et la population rurale ;
 - la rénovation et le développement des villages ;
 - la conservation et la mise en valeur du patrimoine rural ;
 - ainsi que par la formation et l'information des acteurs économiques dans les domaines couverts par cet axe.
- **Axe 4 : LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)**
Poursuite des démarches menées par LEADER+. Le programme LEADER a pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à agir pour mettre en valeur leur potentiel de développement économique, social et environnemental en mettant en œuvre une stratégie locale de développement durable menée via des partenariats public-privé que matérialisent les GAL. Il applique la stratégie de Lisbonne et est en concordance avec l'objectif assigné à l'axe 3 par l'Union européenne. Les ressources allouées à l'axe Leader devraient contribuer à rencontrer les priorités des axes 1 et 2 et, en particulier, de l'axe 3.

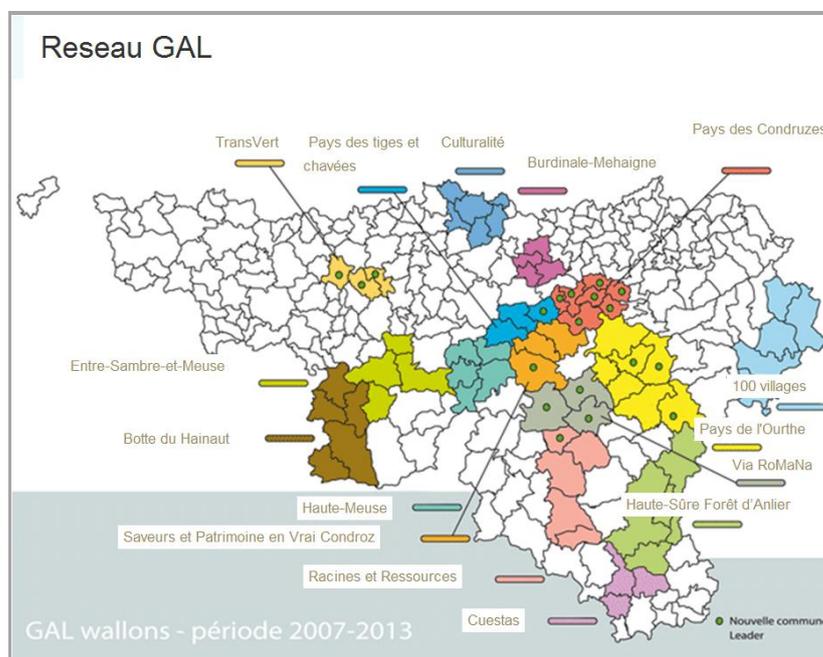


Figure 1 : Répartition des GAL pour le programme Leader 2007-2013¹

¹ http://www.reseau-pwdr.be/reseaupwdr/reseau-gal/index_fr.cfm,

En plus du Programme Wallon de Développement Rural, le développement rural se concrétise notamment par les opérations de Développement Rural menées à l'initiative des communes (PCDR). *Une opération de développement rural (ODR) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel* (GW, 2007). Tout comme pour l'élaboration d'un schéma de structure, une opération de développement rural nécessite la réalisation d'un diagnostic territorial communal devant permettre de définir les objectifs stratégiques de devenir du territoire. Le diagnostic partagé – avec les citoyens – est une des spécificités du PCDR.

3. RURALITES WALLONNES

On peut s'interroger sur la subsistance d'une ruralité en Wallonie et sur la pertinence d'encore distinguer le milieu rural du milieu urbain dans le cadre de l'élaboration du diagnostic préparatoire à l'actualisation du SDER. Certains estiment que la Wallonie dans son ensemble est une région périurbaine au sein de l'Union européenne ; d'autres la défendent en mettant en évidence les questions de l'accessibilité aux services (question de mobilité forcée), du lien social important (esprit rural/de village) et de la proportion d'espace non bâti importante (espace occupé par l'agriculture ou la forêt). Les particularités du monde rural peuvent aussi laisser percevoir un espace où l'ancrage de la population est fortement présent : elle s'installe pour une longue durée, s'implique plus sur le territoire, et cela serait particulièrement marqué pour les néo-ruraux.

De nombreuses typologies ont été élaborées pour tenter de définir, d'identifier et de spatialiser les espaces ruraux et les espaces urbains. Il est important de rappeler avant d'en présenter quelques unes que toute typologie ne prend sens que lorsque l'on a défini ses objectifs. Etablir un classement nécessite, en effet, la sélection de variables, un choix dans les pondérations qui dépendent du but recherché. Dans le cadre de l'actualisation du SDER, l'intérêt n'est pas d'adopter une définition mais bien d'identifier les spécificités de ces espaces en vue de déterminer leurs potentialités, les stratégies et politiques qui les concernent ainsi que leurs enjeux face aux six défis (compétitivité, climat, énergie, mobilité, démographie et cohésion sociale).

3.1 ESPACE RURAL VS ESPACE URBAIN

Ces deux espaces, toujours opposables, ont fait l'objet de nombreuses définitions et spatialisations distinctes en fonction de l'objectif à atteindre.

Il convient dès à présent de mettre brièvement en évidence que les spécificités rurales au niveau européen sont différentes de celles spécifiques à la Wallonie, car les critères de ruralité s'appliquant à l'échelle européenne ne reflètent pas la réalité wallonne. En effet, certains pays de l'Union européenne, à dominante encore très agricole, doivent faire face à des enjeux tels que l'exode rural massif et une concentration future de la population dans les villes. Le concept de « ruralité » est très différent à l'échelle régionale.

Traditionnellement et du moins jusqu'au début des années soixante, le milieu rural s'identifie par des critères **morphologiques d'occupation du sol** (agriculture, sylviculture et faible densité d'habitat). Si l'on considère que le territoire est rural lorsqu'il est occupé par l'agriculture et la forêt, plus de 80 % du territoire de la Région wallonne fait partie de l'espace rural. En effet, sur une superficie totale de 1 690 000 ha plus de la moitié (51,9%), soit 876 959 ha, est occupée par des **terres agricoles** et près d'un tiers (29,4%), soit 496 922 ha, par des **bois** (CPDT, 2008).

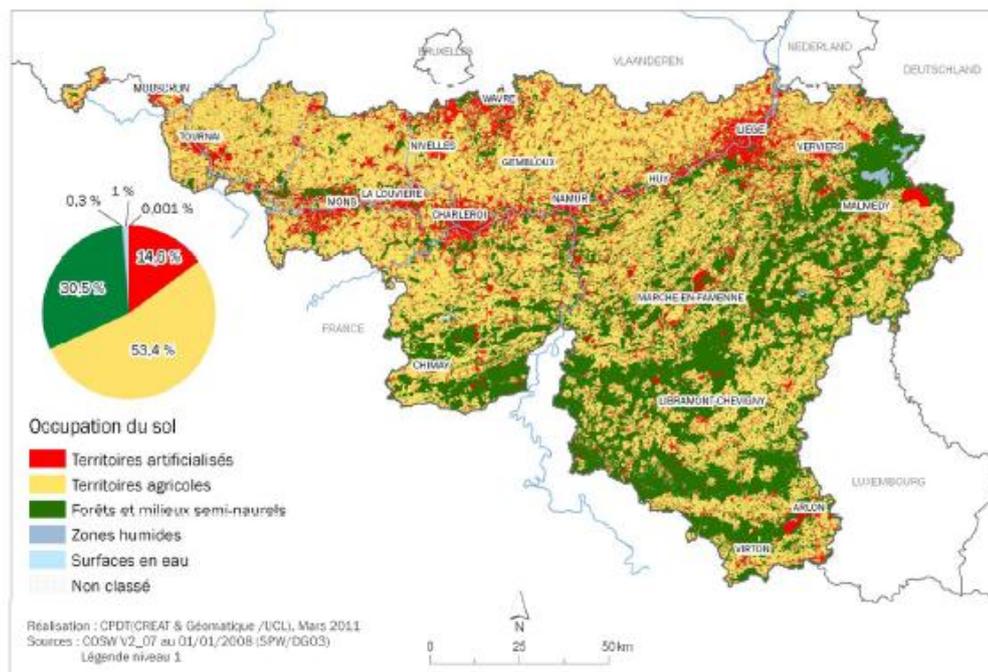


Figure 2 : Occupation du sol en Wallonie en 2008 (COSW V2_07)

En adoptant le critère de moins de 150 habitants/km² de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE, 1994), au 1^{er} janvier 2010, 118 communes wallonnes sont considérées comme rurales, soit 45 % du nombre de communes pour une superficie totale de 10 687,9375 km², soit 63 % du territoire, ce qui correspond globalement à toute la partie située au sud du sillon Sambre et Meuse.

Carte 1 : Densité de population (situation en 2010)

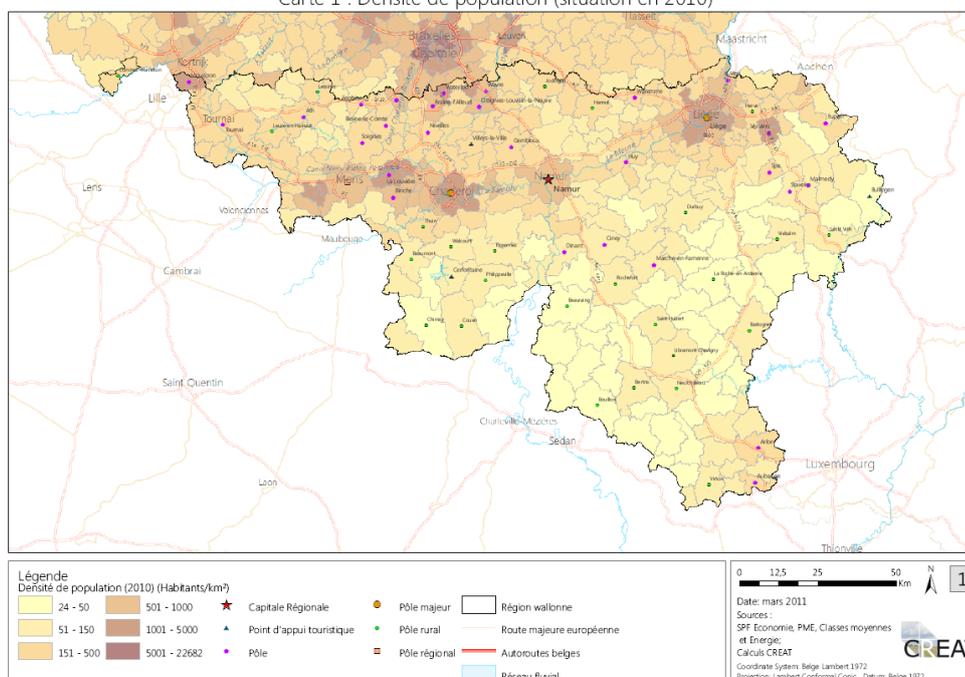


Figure 3 : Densité de population (situation en 2010)

Le Programme Wallon de Développement Rural définit comme rurale les communes qui ont une densité de population inférieure à 150hab/km² et les communes dont la densité est supérieure à 150hab/km² mais dont la superficie non bâtie est supérieure à 80% du territoire de la commune. Selon ces critères, 178 communes sont rurales en Région wallonne et sont éligibles pour entreprendre un Programme Communal de Développement Rural. Ces critères plus souples que ceux définis par l'OCDE permettent de reconnaître comme rurale des communes situées notamment à l'est du Hainaut et du Brabant wallon ainsi qu'au nord de la province de Liège et qui disposent généralement d'un noyau urbain.

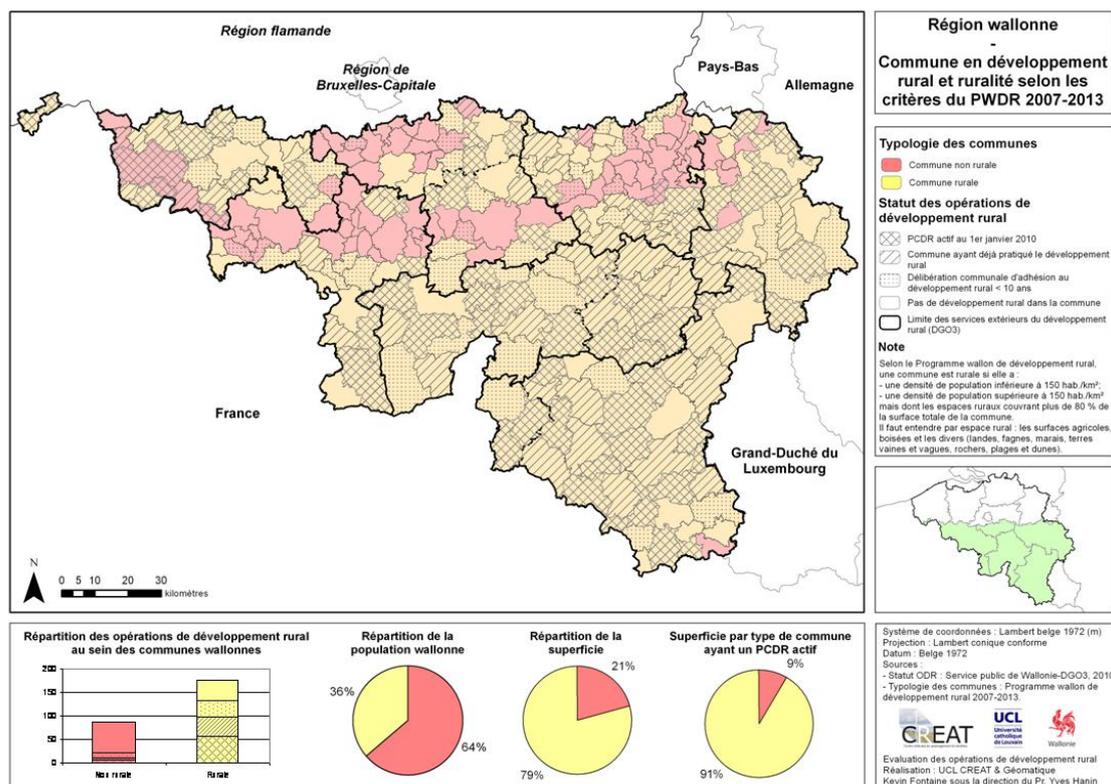


Figure 4: Ruralité et développement rural selon le PWDR (densité de population < 150hab./km² ou densité de population > 150hab./km² mais dont la superficie non bâtie > 80%) - extrait de l'étude portant sur l'évaluation des opérations de développement rural (UCL-CREAT-GEOMATIQUE / SONECOM), 2011

L'utilisation de ces critères standards et relativement simples cache une réalité beaucoup plus complexe et nuancée. Certaines communes disposant d'une agglomération relativement importante mais entourée d'espace rural (tel que Tournai, Gembloux et dans une moindre mesure Marche-en-Famenne) risquent de ne pas être répertoriées et on ignore des problématiques/enjeux et besoins spécifiques à certains territoires tels que par exemple :

- les communes à proximité des villes subissant la pression foncière, la présence des néo-ruraux, l'absence de cohésion sociale (enjeux liés à la périurbanisation) ;
- les communes plus isolées avec des problèmes de mobilité plus importants, de maintien des logements, de disparition des commerces de proximité.

La ruralité wallonne serait donc plurielle mais néanmoins difficile à définir.

3.2 VERS PLUS DE DIVERSITÉS

Le milieu rural a été confronté depuis des décennies à de profondes mutations. Le secteur agricole qui en faisait sa caractéristique majeure, y occupe une place marginale et il est très fragilisé par sa dépendance de la PAC, par la libéralisation du marché qui affecte principalement les exploitations de petite taille et par une forte pression foncière liée à l'urbanisation. Cette rurbanisation est particulièrement importante en Wallonie en raison de son réseau de villes moyennes et petites qui parsèment le territoire (polycentrisme) et à son importante infrastructure de communication.

« La structuration économique des territoires ruraux et l'avenir de sa société ne se limitent plus à la seule problématique du système agricole. Au cours des dernières années, de nouvelles dynamiques ont modifié les relations entre villes et campagnes. La différenciation rurale-urbaine s'estompe tant en des termes de « mode de vie » que d'activité économique...Le développement des infrastructures de communication est généralement vu comme la principale réponse aux enjeux de « l'équilibre rural / urbain » (SEGESA, 2010).

Sur le plan socio-économique, la dichotomie espace rural – espace urbain n'a plus guère de sens à l'heure actuelle (MORMONT M., 2005). L'activité agricole n'occupe plus que quelques pourcents de la population active qui travaille principalement dans les secteurs secondaires et tertiaires. *« Les modes de vie entre les habitants des villes et des campagnes sont comparables : on effectue ses achats dans les supérettes, on travaille « à l'extérieur », on se détend dans des centres de loisirs, on part en vacances hors de chez soi. La société d'aujourd'hui qu'elle soit considérée rurale ou urbaine est caractérisée par deux grands traits : l'individualisme et la mobilité. Le monde rural devient un lieu habité par la ville. »*

Pour tenter de mettre en évidence ces mutations et les diversités spatiales, de nouvelles typologies ont été élaborées tant au niveau de l'Europe qu'au niveau de la Région wallonne. L'étude la plus récente a été réalisée par la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité de Gembloux Agro-Bio Tec de l'Université de Liège (CAPRU, 2008). Elle avait pour objectif de définir de nouveaux critères de ruralité dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du développement rural. La méthode part du constat que les préoccupations majeures du milieu rural résultent du phénomène de rurbanisation auquel s'additionne une disparition progressive des services offerts à la population. La notion de ruralité est redéfinie sur la base de l'accessibilité aux services. Les auteurs argumentent leur démarche par le fait que les services jouent un rôle dynamisant des territoires ruraux, favorisent le développement économique, créent de l'emploi et maintiennent la cohésion sociale. Le redéploiement des services en milieu rural devient donc un enjeu pour répondre aux défis énergétiques et de la mobilité puisqu'ils réduisent les déplacements et entretiennent les liens sociaux. La classification est établie à partir de deux indices. Un indice de périphéralité qui donne la densité de la population de la commune relativisée par rapport aux densités des communes voisines et un indice de distance-temps qui indique le temps nécessaire pour se rendre à quatre services (supermarché et hypermarché, hôpital, école secondaire et gare)

Le néo-critère de ruralité ainsi défini correspond à un indice de périphéralité inférieur ou égal à 705 hab./km² ou à un indice de temps supérieur à 15 minutes. Trois catégories présentées dans la figure 5 caractérisent les communes rurales :

- les communes en bleu dont l'indice de périphéralité est inférieur ou égal à 705 hab/km² mais qui ont une relative bonne distance-temps pour accéder aux quatre services en raison de la proximité de pôles urbains ;
- les communes en vert qui cumulent un indice de périphéralité inférieur ou égal à 705 hab/km² et une distance-temps pour accéder aux quatre services supérieure à 15 minutes ;

ce sont donc les communes les plus « rurales » ; elles se situent principalement au sud-ouest le long de la frontière française et dans le centre-est de part et d'autre des limites des provinces de Luxembourg et de Liège.

- quatre communes en jaune (Aubel, Trooz, Nandrin et Comblain-Au-Pont) se distinguent uniquement par une distance-temps supérieure à 15 minutes ;
- les autres communes ne remplissent pas les critères de ruralité proposés par l'étude.

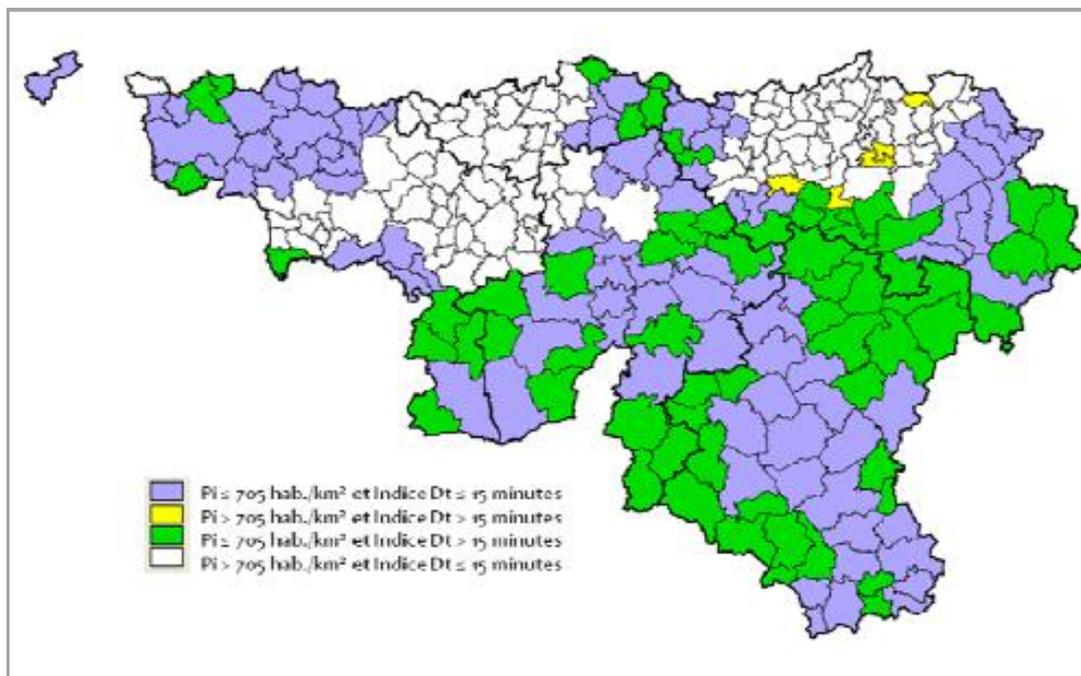


Figure 5 : Critères de ruralités (CAPRU, 2007)

Malgré les limites de cette démarche liées à la disponibilité des données et au niveau de désagrégation (commune), elle met en évidence que l'approche de la ruralité ne s'exprime plus uniquement par sa fonction agricole ni par sa densité mais davantage sur la base du processus de rurbanisation couplé à l'accessibilité aux services.

L'IWEPS a procédé à un classement des communes wallonnes et réalisé une typologie qui s'appuie sur:

- la typologie **socio-économique** des communes² ainsi que
- des variables d'**accessibilité**, de **santé** et de **cohésion sociale**.

11 classes (nommées « cluster ») ont été retenues. Les caractéristiques de ces classes sont précisées dans l'annexe 2. La figure 6 présente cette typologie et met en évidence une grande diversité spatiale de communes wallonnes. Il est néanmoins possible de dégager des grandes tendances comme le caractère plus résidentiel de part et d'autre du sillon Sambre et Meuse et au nord de celui-ci (clusters 1,4 et 6) ou le niveau socio-économique faible et une population relativement âgée dans des communes dites rurales qui se localisent dans la partie sud de la Wallonie et en province de Luxembourg généralement à l'écart des pôles d'emplois (cluster 7). La typologie fait également ressortir les « *communes morphologiquement rurales mais qui possèdent une certaine centralité et sont bien*

² Etude réalisée en 2006 par la banque Dexia en partenariat avec l'Union des villes et communes de Wallonie.

équipées » (centre urbain d'une certaine taille) qui jouent un « rôle polarisateur mais ont un dynamisme démographique faible » (cluster 11).

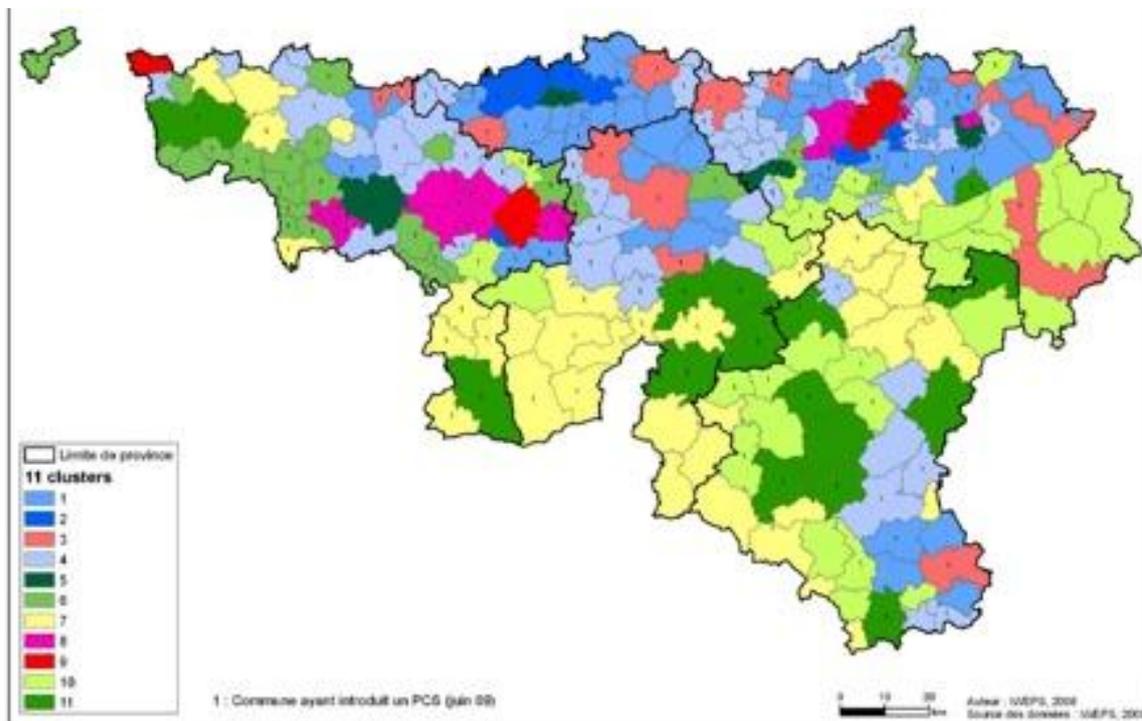


Figure 6 : Typologie des communes selon l'IWEPS, 2010 (Evaluation concertée de bien être dans les communes wallonnes)

De son côté, la CPDT a appliqué les principes de la théorie résidentielle au territoire de la région wallonne (CDPT, 2006 et 2007). L'économie résidentielle, qui est de plus en plus utilisée dans les réflexions sur le développement territorial, « postule que l'économie d'un territoire est liée aux revenus de ses habitants, pas de l'endroit où il est généré mais plutôt du point de vue de l'endroit où il arrive et est dépensé ». (Davezies, 2005)

La recherche a abouti à l'identification de six groupes de communes qui apportent une image intéressante de la diversité du territoire assez comparable à la typologie précédente.

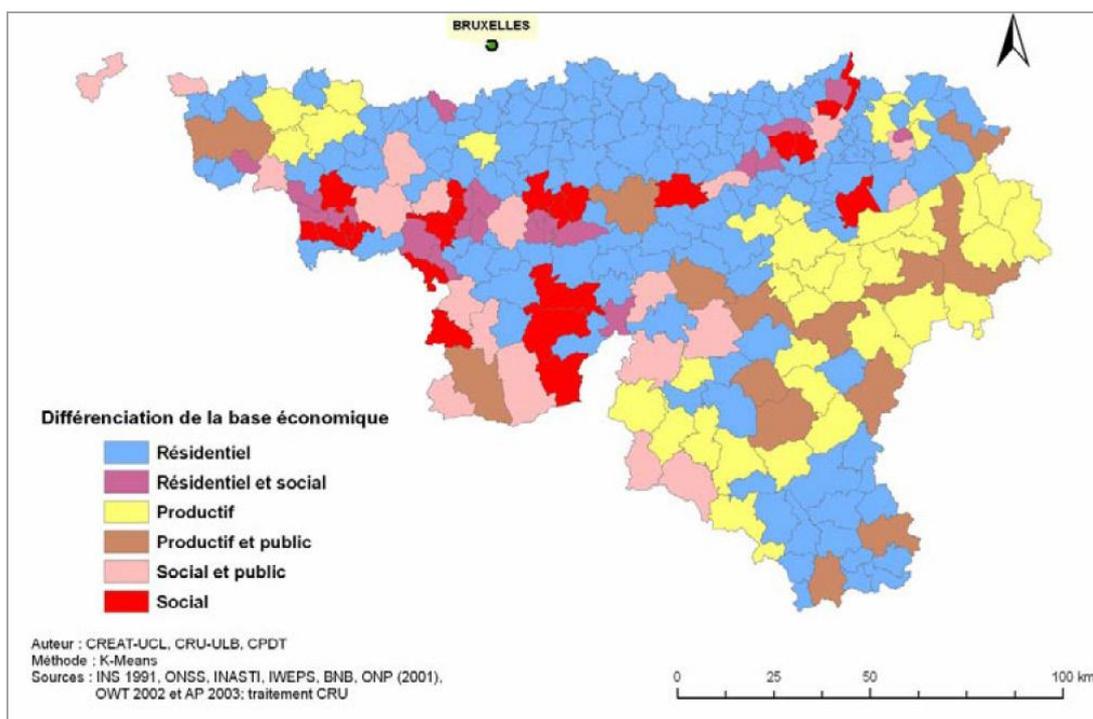


Figure 7 : Classification des communes à partir de la différenciation de la base résidentielle (CPDT)

Groupe	Brève description	Localisation
Résidentiel et riche	Concerne principalement des actifs travaillant dans les pôles périphériques, principalement Bruxelles.	Zone correspond pratiquement au Brabant wallon et est fortement urbanisée (de Rebecq à Orp-Jauche et Villers-la-Ville).
Résidentiel et rural	Seuls les revenus des migrants alternants dans les communes du sud de la province du Luxembourg et du nord-est de la province de Liège ont une place importante. La densité de population y est faible.	Importante croissance démographique en raison de leur proximité aux villes de Luxembourg d'une part, et d'Aix La - Chapelle et Maastricht d'autre part, et grâce aux axes de communication qui en assurent une bonne accessibilité.
Résidentiel et social	Groupe très résidentiel résultant du phénomène de périurbanisation. Ce groupe se différencie des deux autres par un taux de chômage important (plus de 10 %).	Essentiellement les communes qui se répartissent de part et d'autre de la dorsale wallonne : composé probablement de nombreux navetteurs travaillant dans les villes de Tournai, Mons, Charleroi, Namur et Liège.
Social	Communes dont le taux de chômage est très important (23%) La densité de l'habitat est plus élevée ainsi que la concentration des problèmes sociaux, économiques et éventuellement environnementaux.	En périphéries résidentielles des pôles wallons du sillon Sambre-Meuse.
Productif	Communes qui sont dans l'ensemble faiblement résidentielles et les revenus liés à la base productive exportatrice sont relativement plus prononcés que dans le reste de la région (présence de PME et activité agricole).	Majorité dans la partie sud de la Wallonie, surtout en région ardennaise. Un petit regroupement au nord du Hainaut se trouve à l'est de Tournai jusqu'à Ath et un autre au nord de Verviers.
Productif et publique	Ce groupe possède les bases productives et publiques les plus importantes, respectivement de 14,1 et 13,2 %. Ces pôles ruraux sont surtout publique (13,1 %) et avec un chiffre d'affaire touristique très important (15,5 %).	Ce groupe comprend toutes les villes administratives et importants centres d'emplois de la dorsale wallonne au nord (Mouscron, Tournai, Mons, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers) ainsi que des communes du sud qui comprennent des plus petites villes, parfois très touristique, ou centres administratifs secondaires (comme par exemples Chimay, Dinant, Ciney, Marche-en-Famenne, Spa, Malmedy, Bastogne, Libramont-Chevigny, Bouillon, Arlon,...).

En appliquant les critères de ruralité définis par le programme Wallon de Développement Rural (densité et occupation du sol) à cette typologie basée sur l'économie résidentielle, il est intéressant de constater que les communes considérées comme rurales appartiennent aux six catégories identifiées, ce qui confirme la diversité des situations que d'autres indicateurs pourraient sans doute encore différencier davantage.

L'analyse de ces quelques typologies avait pour objectif de mettre en évidence que le territoire de la région wallonne se caractérise par une grande diversité de situations offrant tantôt des caractéristiques rurales marquées tantôt des caractéristiques urbaines plus prégnantes. Les classer sur la base de ces critères s'avère donc de moins en moins pertinent. Dans le cadre du diagnostic préparatoire à l'actualisation du SDER, il s'agit plutôt d'identifier ces spécificités sous régionales, d'en observer les tendances d'évolution afin d'en définir leurs potentialités et les enjeux qui leur permettra de tendre vers un développement territorial durable.

4. RELATIONS VILLES-CAMPAGNES

La question des relations ville-campagne se révèle complexe et extrêmement difficile à cerner dans une perspective de développement territorial durable. De nombreuses études se sont penchées sur cette problématique qu'il n'est pas envisageable d'aborder dans le cadre de ce travail. Elle nécessite d'une part de donner du sens à ces termes tant au niveau des représentations que des faits et elle repose sur une connaissance fine des mutations qui ont affecté ces territoires. C'est le récit historique qui peut aider à décrypter le sens de ces mots, de comprendre la situation actuelle afin d'interpréter « *des affirmations le plus souvent péremptives, proches de stéréotypes comme « la ville et la campagne s'interpénètrent » ou « les campagnes deviennent urbaines parce qu'elles deviennent multifonctionnelles » sans que soit précisé ni comment se définissent ces nouvelles relations, ni ce qui les caractérise et les qualifie ».* (MATHIEU, 2004).

Très brièvement, trois périodes peuvent être distinguées.

4.1 RURAL VS URBAIN

Jusque dans les années soixante, la distinction entre milieu rural et milieu urbain reste prégnante et marquée par le modèle matérialiste de la division économique de l'espace. La campagne se caractérise par l'activité agricole productrice de biens alimentaires et par l'artisanat tandis que la ville, qui occupe une position dominante, concentre l'industrie et les commerces. Les relations entre ces deux territoires physiques bien distincts répondent aux principes de production héritée de l'ère industrielle. La campagne produit pour la ville.

4.2 PERIURBANISATION

A partir des années soixante et surtout septante, « *un nouveau modèle se met en place parallèlement au concept de l'aménagement du territoire sous l'influence d'une nouvelle classe sociale, dite de « projet » comprenant principalement des architectes, urbanistes et géographes. La relation ville-campagne est pensée comme une relation fonctionnelle avec une hiérarchisation de l'affectation des usages du sol et comme un ensemble de flux d'individus et de capitaux qui s'ancrent dans les localisations industrielles, tertiaires et de résidences. Ce nouveau modèle s'appuie sur les idéologies du libéralisme économique et de l'individualisme »* (MATHIEU, 2004) et s'évalue principalement par la migration des individus sur le territoire : migrations résidentielles et déplacements domicile travail que permet le développement de la mobilité, surtout la mobilité voiture. Il se traduit spatialement par la périurbanisation et l'étalement urbain. « *D'espaces de production primaire, les campagnes deviennent soudain des espaces à vivre pour les citadins en mal d'aménités inverses à celles qu'offre la ville »* (VANIÉ, 2005). La campagne accueille non seulement de nouveaux résidents mais elle voit également s'y développer des infrastructures de loisirs et de récréations.

Les relations ville-campagne correspondent davantage au principe de la consommation : consommation de la campagne par la ville qui devient une « réserve foncière » pour le développement des fonctions dites fortes (résidence, tertiaire) au détriment de la fonction primaire.

Vanier et al (2011) mettent en évidence que le « *périurbain n'est pas un système en soi, à traiter à part* » [...] mais bien une « *composante d'un système plus ample, fait de villes et de campagnes, de territoires et de réseaux entremêlés* ». Pour l'avenir, les auteurs parient sur le fait que « *le périurbain résultera aussi de ce qui se passera dans les villes et dans les campagnes* ». Ainsi, nous prenons le parti futur de **privilégier les relations villes/pôles - campagnes et de ne pas envisager unilatéralement des scénarios antinomiques** tels que souvent évoqués :

- un scénario « autarcie » se traduisant par une pression sur l'espace rural (redéploiement de l'offre commerciale de proximité aux abords des principaux villages et recul des grandes surfaces commerciales périphériques, réorganisation des filières agricoles en circuits plus courts qui pourrait amener à une augmentation du maraîchage dans certaines régions, etc.)
- et un scénario « retour à la ville » avec pression sur l'espace urbain (pression foncière sur les noyaux d'habitat à proximité des gares, construction recule face à la rénovation, offre en logements sociaux insuffisante, etc.).

4.3 VERS UN NOUVEAU MODELE : LE PROJET DE TERRITOIRE ?

Avec les enjeux liés au développement durable, « *un contre modèle en résistance au modèle démographique et du libéralisme économique prend forme. Tout en respectant les stratégies des individus, il redonne du poids à la matérialité des territoires et à leurs valeurs écologiques, économiques et sociales* ». (MATHIEU, 2004). Ce nouveau modèle de relations est en construction. Il nécessite de soulever un certain nombre de questions relatives aux deux espaces traditionnels et aux multiples relations qu'ils peuvent entretenir entre eux. Le programme de recherche EDORA (European Development Opportunities for Rural Areas) mené dans le cadre des travaux d'ESPON a mis l'accent sur les points suivants : (EDORA, 2010):

- les zones urbaines et leur arrière pays rural ne constituent plus dans certains cas des zones distinctes, elles se chevauchent et sont reliées entre elles par un système complexe de multiples relations économiques et sociales qui restent à identifier, mesurer et évaluer;
- dans un contexte de globalisation de l'économie, le développement dans les régions rurales d'une économie mixte basée sur les services et produits manufacturés privés, la NRE (New Rural Economy) peut engendrer des liens aussi importants avec des régions éloignées physiquement qu'avec le pôle urbain adjacent ; la mobilité physique ne serait plus dans ce cas le seul facteur structurant du territoire ;
- les limites administratives peuvent influencer les relations entre les villes et les campagnes ; dans le cas où un pôle urbain est associé avec une zone rurale, le potentiel de développement de celle-ci se fait généralement en faveur de la ville alors qu'elle devrait être complémentaire ;
- le développement des projets de territoires qui s'appuie sur une gouvernance composées des forces vives et d'acteurs locaux engendre davantage de mise en concurrence des zones urbaines et rurales lors de la valorisation des ressources et le plus souvent au détriment des zones rurales.

Les projets de dynamique supra-communale, telle que prônée par le SDER 99 (CPDT, 2011), met en évidence la croissance de cette dynamique de projets initiées par les acteurs locaux publics et privés. Cependant leur localisation reste, pour la plupart, confinée aux spécificités des lieux (rural ou urbain et moins fréquemment rural et urbain) (annexe 3) que conditionnent vraisemblablement les dispositifs des politiques imposées par l'UE et les

régions (Politique de la ville, PEDR, PWDR, Programme Leader...) ainsi que le processus de décentralisation.

Ce constat peut s'appliquer à la Wallonie où se développent les initiatives communautaires Leader (GAL), les parcs naturels et les contrats de rivière. Comme nous l'avons déjà signalé, les **initiatives communautaires LEADER** qui ont pour objectif d'inciter et d'aider les habitants des zones rurales à réfléchir et agir dans une perspective à long terme sur le potentiel de leur territoire, en mettant tout particulièrement l'accent sur la coopération. La programmation du PWDR 2007-2013 a reconnu 16 **Groupes d'Action locale** (GAL) (annexe 4).

- Les **parcs naturels** : Les thématiques auxquelles s'intéressent les parcs naturels se sont élargies au fil du temps et concernent maintenant, outre la conservation de la nature qui leur à longterm « collés à la peau », la protection, la gestion et la valorisation des patrimoines naturel et paysager, l'aménagement du territoire, le développement socio-économique, le développement rural, l'amélioration de la qualité de vie mais aussi le tourisme. Trois nouveaux parcs naturels ont été créés depuis la publication du SDER en 1999 : Hauts Pays (2000), Deux Ourthes (2001), Haute-Sûre et Forêt d'Anlier (2001). Leur nombre se monte donc maintenant à 9 (avec ceux des Hautes-Fagnes – Eifel, des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne, de la Vallée de l'Attert, des Plaines de l'Escaut, du Pays des Collines, du Viroin-Hermeton).
- Les **contrats de rivière** : plusieurs nouveaux contrats de rivière ont été signés depuis la parution du SDER. En décembre 2009, le nombre de contrats de rivière existant était de 14 tandis que 5 autres étaient en préparation et deux en cours de relance. Certains contrats de rivière ont élargi le champ d'intervention au développement du tourisme et à la préservation des patrimoines culturel et naturel, etc.

On observe cependant que depuis quelques années des initiatives ayant une vision plus prospective ont émergé sur des territoires plus vastes englobant des pôles urbains et des espaces ruraux parfois plus grands que leurs zones d'influence. Notons, à titre d'exemple, les projets développés aux échelles provinciales comme « réseauLux, Brabant wallon ou cœur du Hainaut qui sont amplement analysés dans le cadre de l'expertise en appui du programme de travail de la CPDT « planification sous-régionale : stratégies et projets d'agglomérations (annexe 5).

5. SITUATION ACTUELLE, PRINCIPALES MUTATIONS ET TENDANCES FUTURES

5.1 POURSUITE DE L'URBANISATION

Si, sur la base d'une typologie des communes établie à partir de l'occupation du sol, le territoire reste marqué par une dominance agricole et forestière, la principale mutation spatiale observée correspond à la poursuite de l'urbanisation engagée dans les années soixante. De 1980 à 2009, celle-ci se marque très schématiquement au nord du sillon Sambre et Meuse autour des villes de Liège et de Verviers notamment dans l'Entre Vesdre et Meuse, dans une zone comprise entre les villes de Bruxelles, Charleroi et Mons ainsi que dans l'est du Hainaut.

Parallèlement, une tendance au boisement a été observée de 1980 à 1990 à la bordure forestière nord de l'Ardenne aux confins de la Famenne, de l'Ardenne herbagère du nord-est et de l'Ardenne centrale.

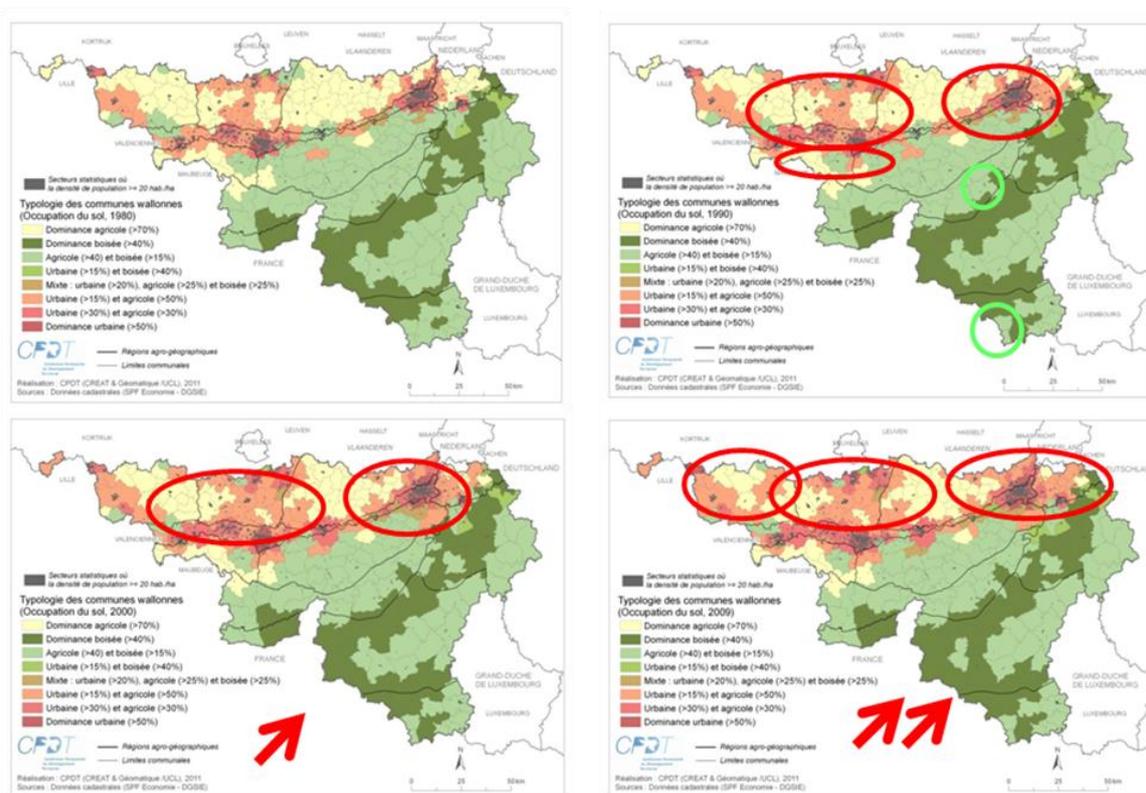


Figure 8 : Evolution de la typologie des communes wallonne sur base de l'occupation du sol (CDPT, 2011)³

³ Voir pour plus de détail l'annexe « occupation du sol et évolution de l'urbanisation » du diagnostic territorial de la Wallonie en vue de l'actualisation du SDER.

Cependant cette typologie des communes basée sur une proportion de terres agricole, forestière et urbaine ne rend pas compte de l'ampleur de l'urbanisation et de son importance au niveau local. En effet, l'évolution des superficies résidentielles présentées par la figure 9 indique une croissance sur pratiquement l'ensemble du territoire de 2000 à 2009. En valeur absolue celle-ci est plus importante dans les communes du nord du sillon Sambre et Meuse ainsi que dans des communes ayant un centre urbain telles que Hannut, Waremme, Marche, Bertrix et Bastogne et plus faiblement Ciney, Rochefort, Arlon et Messancy. Les axes de chemin de fer et autoroutiers (E411, E 25 et E42) semblent jouer un rôle dans cette évolution.

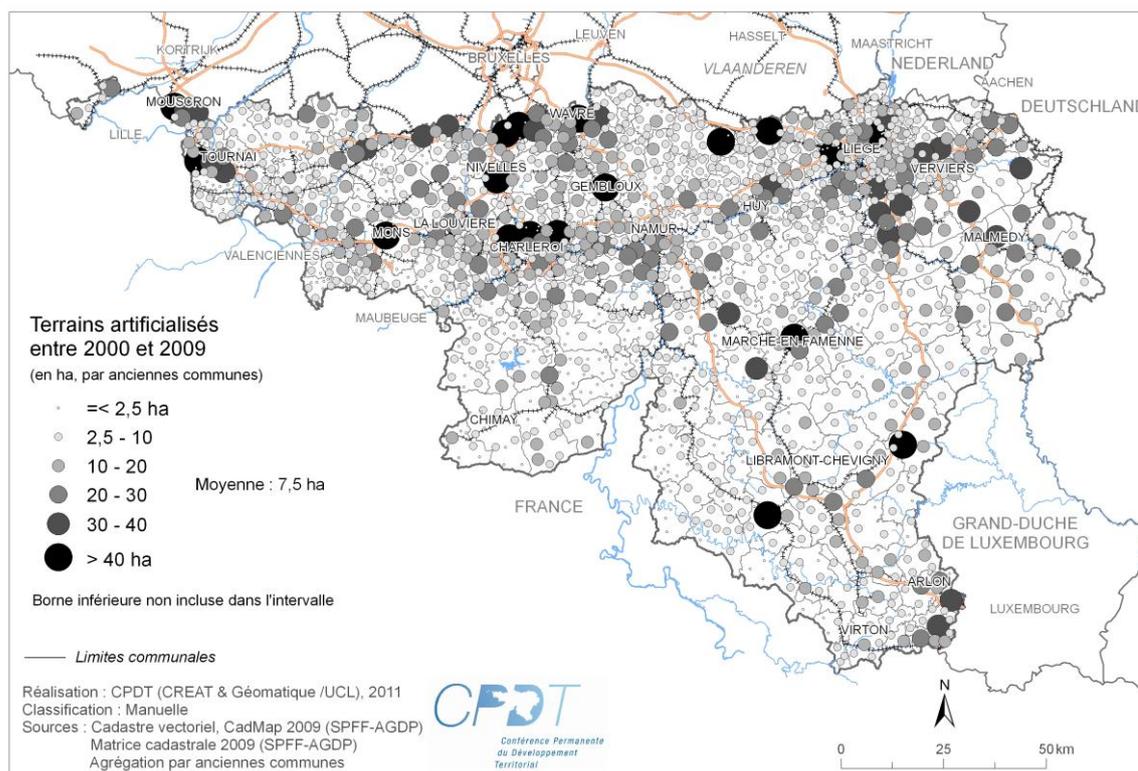


Figure 9 : Evolution de la superficie résidentielle de 2000 à 2009

La figure 10, qui représente l'évolution de la superficie résidentielle pour la même période mais en valeur relative, indique que, proportionnellement, cette croissance a été plus importante dans l'est du Brabant wallon, au sud des provinces du Hainaut et de Namur ainsi que dans les provinces de Liège et de Luxembourg, plus particulièrement de part et d'autre des axes autoroutiers (E411, E25 et E42). Il convient donc de constater que le phénomène d'urbanisation se déplace de plus en plus loin des métropoles et des grandes villes vers des zones plus rurales et qu'il est favorisé par les voies de communication routières. Dans les autres zones, la part relative dédiée aux surfaces résidentielles est plus faible.

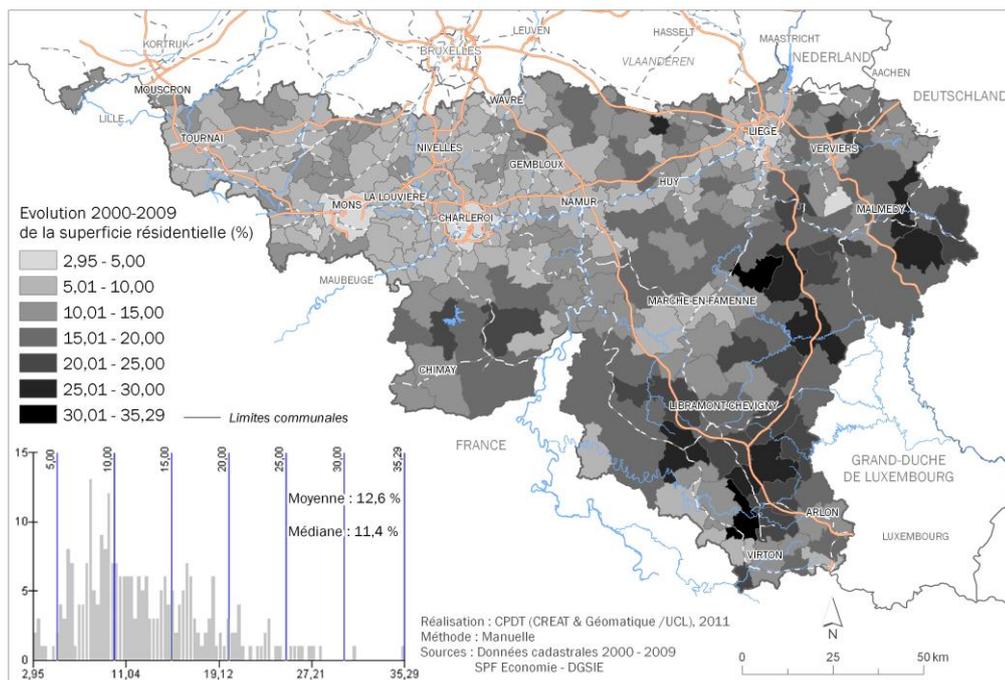


Figure 10 : Evolution de la superficie résidentielle de 2000 à 2009

Dans ce contexte, il est intéressant d'examiner les surfaces potentiellement urbanisables à l'avenir, c'est-à-dire celles qui sont inscrites au plan de secteur.

La figure 11 montre que, en 2001, il existe encore de nombreuses disponibilités foncières brutes dans les zones d'habitat et les ZACC inscrites au plan de secteur. Celles-ci sont proportionnellement plus importantes au sud du Sillon Sambre et Meuse dans des régions moins densément peuplées, plus particulièrement au sud et à l'est de la province de Liège et au nord de la province de Luxembourg dans les zones où sont observées les plus fortes évolutions de l'urbanisation entre 2000 et 2009. Ce potentiel est donc éloigné des centres urbains régionaux et des grands pôles d'emplois et se concentrent dans les zones où l'agriculture et la sylviculture jouent encore un rôle dans l'activité économique locale. Par ailleurs, il s'agit davantage d'une agriculture basée sur l'élevage pour la production viandeuse et laitière déjà particulièrement fragilisée par la PAC. On peut s'attendre donc à une forte pression de l'urbanisation dans ces zones si des mesures de restriction à l'étalement urbain ne sont pas prises.

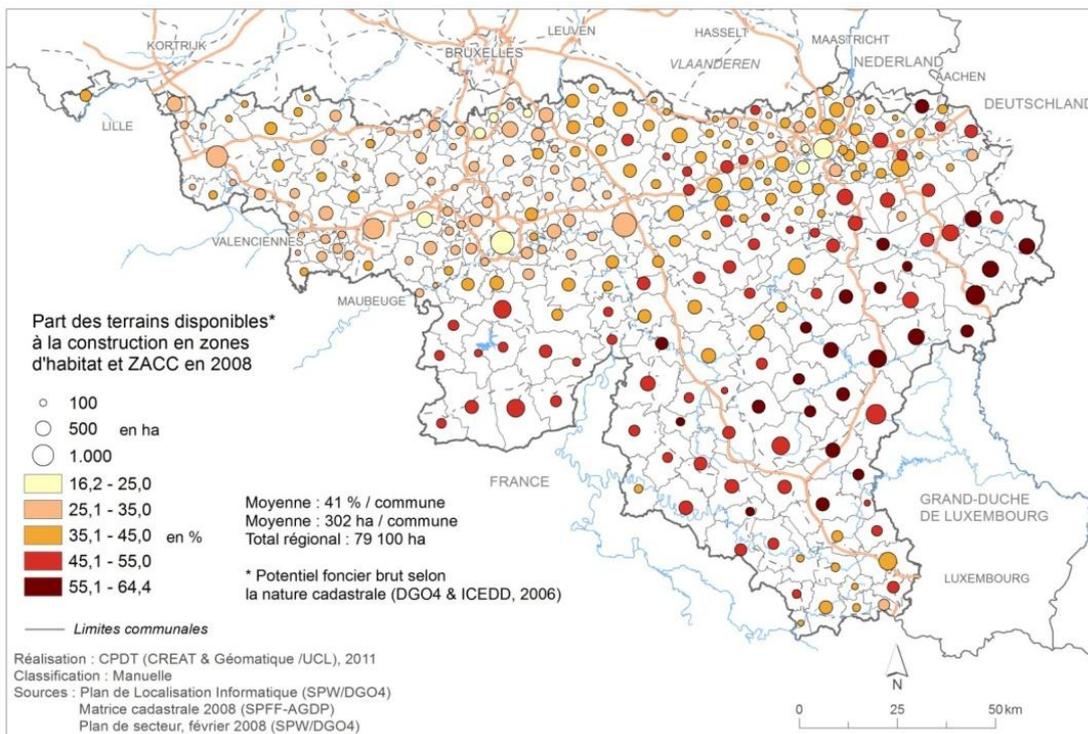


Figure 11 : Disponibilité foncière : disponibilité des terrains à la construction en ZH et ZACC en 2001

La figure 12 ci dessous qui représente l'évolution des terrains disponibles à la construction dans les ZH et dans les ZACC de 2001 à 2008 renforce l'importance de la disponibilité des terrains à la construction dans le sud de la Wallonie et plus particulièrement à l'est puisque proportionnellement la réduction y est faible.

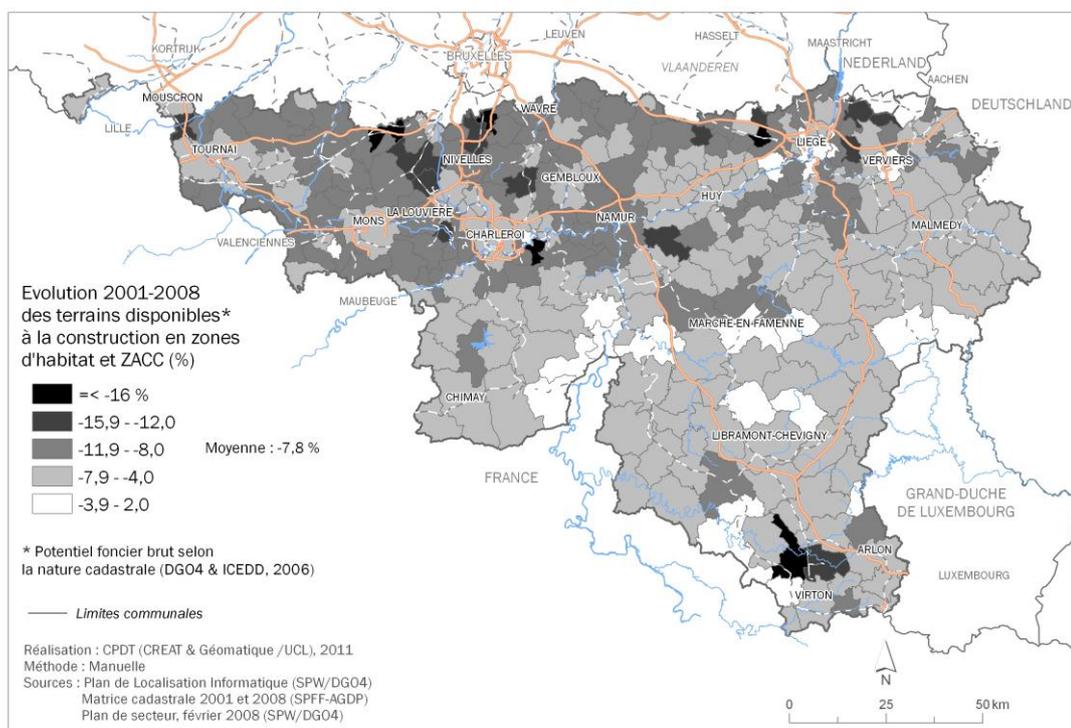
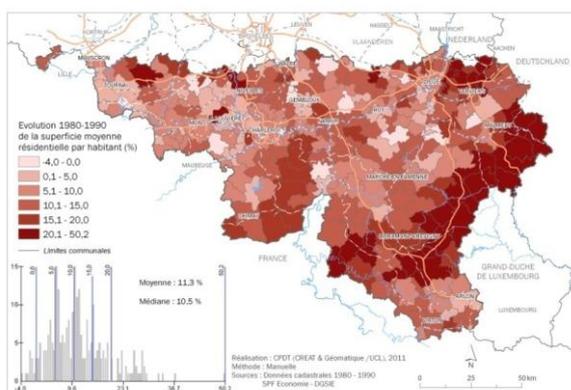


Figure 12 : Evolution des terrains disponibles à la construction en ZA et ZACC entre 2001 et 2008

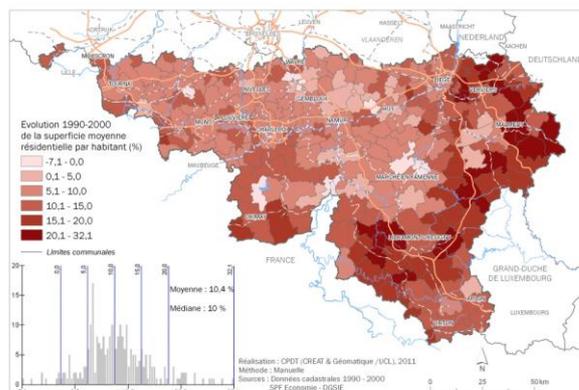
Si la superficie résidentielle moyenne par habitant a augmenté depuis 1980, on observe que pour la dernière décennie, cette croissance s’est réduite notamment au nord de la Wallonie et dans l’extrême sud-est. Elle s’est même inversée dans certaines communes du Brabant wallon, du nord de la province de Namur, de l’ouest de la province de Liège ainsi que dans la seule commune d’Attert en province de Luxembourg.

Par contre, la superficie résidentielle moyenne par habitant continue de progresser dans les zones présentant un caractère rural plus marqué c’est-à-dire dans le sud des provinces du Hainaut, de Namur et de Liège ainsi que dans une bonne partie de la province de Luxembourg. Le modèle de la maison quatre façades au milieu de sa parcelle y reste dominant. La grande disponibilité foncière de terrains urbanisables dans ces zones explique sans doute le maintien d’une dimension supérieure des parcelles à bâtir, ce qui se traduit par une banalisation et un mitage du paysage ainsi que des relations conflictuelles entre les agriculteurs et les néo-ruraux.

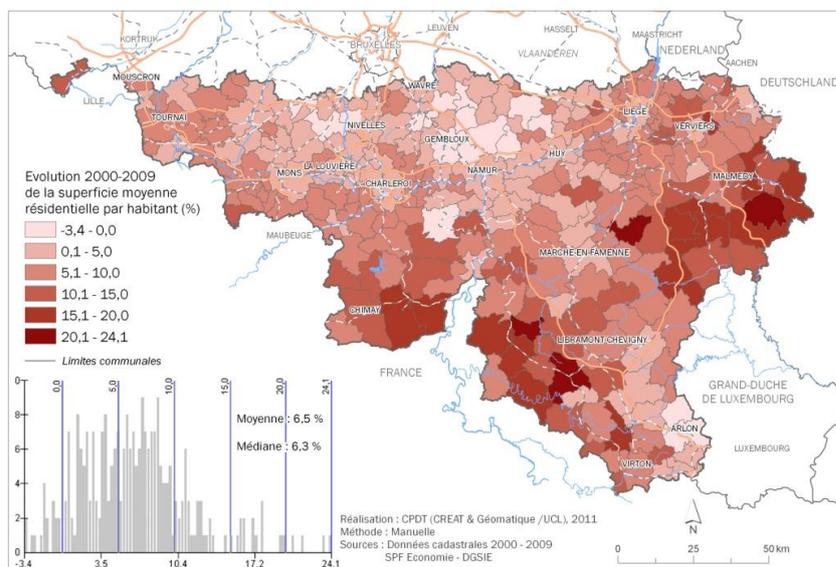
1980-1990



1990-2000



2000-2009



Figures 13 : Evolutions de la superficie résidentielle par habitant

5.2 DES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES DÉPENDANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'URBANISATION

5.2.1 Une croissance démographique quasi générale mais disparate

Contrairement à d'autres régions rurales d'Europe, la plupart des communes rurales wallonnes connaissent une croissance démographique. Cette augmentation est étroitement liée à l'évolution de l'urbanisation particulièrement importante en raison d'un réseau dense de villes et de la proximité des métropoles extérieures à la Wallonie comme Bruxelles, Lille, Luxembourg et le pôle MHAL. La figure 14 indique l'influence de ces pôles sur l'augmentation de la population de 2000 à 2009. Il est cependant intéressant de signaler, comme nous l'avons observé pour l'évolution des surfaces résidentielles, que la croissance démographique s'est déplacée vers l'est du Brabant wallon et dans la province de Luxembourg dans une zone comprise entre Arlon et Libramont-Chevigny, c'est-à-dire de plus en plus loin des pôles.

Seules les communes du sud-ouest proches de la frontière française ne sont pas soumises à la même pression démographique et tendent même à se dépeupler. Cette partie de la Wallonie, à l'écart des métropoles et de leur dynamique, et, en l'absence de petits bourgs structurants, risque de connaître un déclin et une plus grande vulnérabilité face aux enjeux énergétiques.

Notons, une diminution de la population dans certaines communes d'ancienne industrialisation des bassins de Verviers, Liège, Charleroi, La Louvière et Mons.

Une croissance démographique considérable est prévue dans les années à venir pour la Wallonie qui verrait sa population dépasser les quatre millions d'habitants dès 2035. Si l'on prend en considération les surfaces disponibles à la construction au plan de secteur, seul cadre réglementaire contraignant, et le fait que les mentalités et modes de vie évoluent lentement, on peut raisonnablement penser que bon nombre de communes rurales seraient en mesure d'accueillir cette croissance démographique.

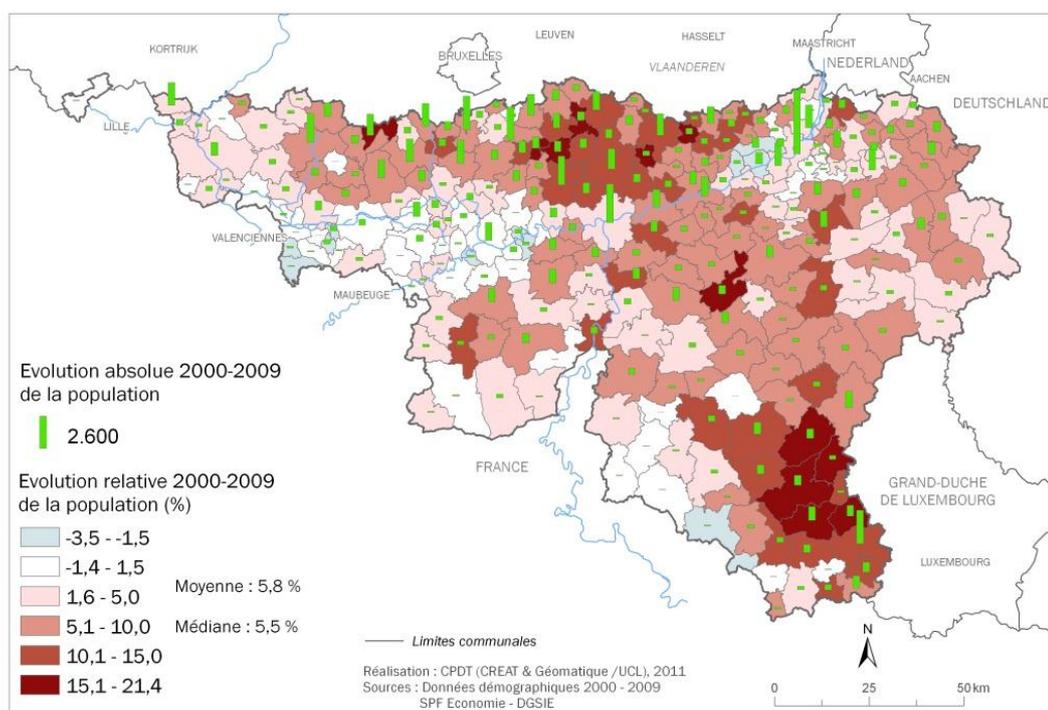
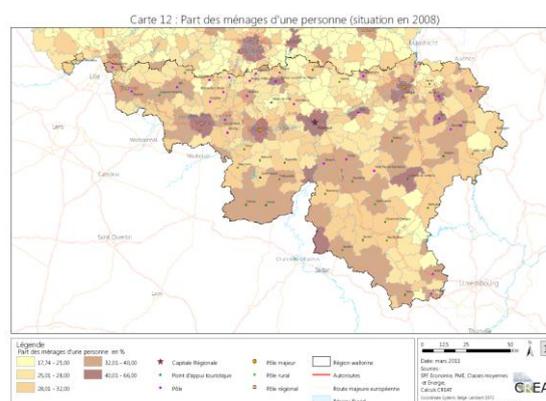
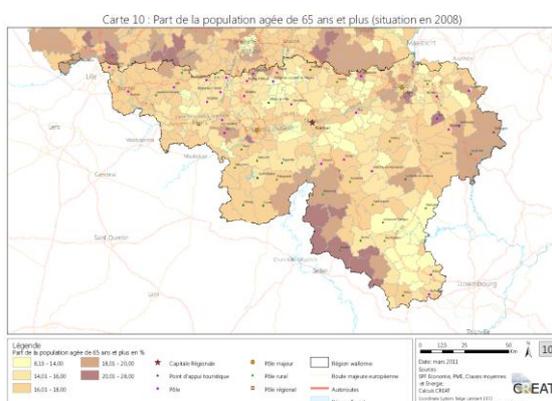


Figure 14 : Evolution de la population de 2000 à 2009

5.2.2 Un risque accru de précarisation des populations

L'allongement de l'espérance de vie engendre un vieillissement général de la population. Cette tendance se marque davantage dans les zones éloignées des centres urbains et qui ne bénéficient pas d'une accessibilité aisée permettant d'attirer des jeunes couples avec enfants. Ainsi le vieillissement est particulièrement significatif dans les communes situées au sud-ouest de la région le long de la frontière française et également à l'est le long de la frontière allemande comme le montre la figure 15.

Par contre, il est intéressant de constater une proportion très élevée de personnes âgées de 65 ans et plus dans la commune de Spa, qui attire depuis de nombreuses années des personnes à la retraite grâce à son environnement naturel attractif et aux infrastructures de thalassothérapie. D'autres noyaux urbains situés en milieu rural pourraient également valoriser leurs potentialités culturelles, patrimoniales ou naturelles via, par exemple, l'activité touristique.



Parallèlement, les changements des modes de vie et l'évolution des comportements ont modifié la composition des ménages en augmentant notamment le nombre de ménages composés d'une personne et de ménages monoparentaux. Si ceux-ci prédominent dans les centres urbains, ils occupent une place de plus en plus importante en milieu rural (figure 16). Les territoires qui présentent une grande proportion de personnes âgées associées à une grande proportion de ménages composés d'une seule personne peuvent constituer un risque de fragilisation plus élevé au regard du défi énergétique et connaître à terme un exode rural. C'est peut-être le cas pour les communes situées au sud-ouest de la Wallonie le long de la frontière française. Vieillesse de la population et composition des ménages reflètent assez fidèlement le mouvement démographique et l'évolution de l'urbanisation, principaux facteurs de dynamisme des régions rurales.

Il en est de même pour le niveau socio-économique des habitants. La figure 17 (CPDT, 2007) tirée de l'étude menée en 2007 sur les activités économiques et intérêt local : mesure des flux économiques, montre sans surprise, que la plupart des communes du sillon industriel sambro-mosan et du Hainaut (Colfontaine est à 32 %) ont des pourcentages élevés à très élevés en termes de revenus ONEM. Cependant un certain nombre de communes de l'Ardenne connaissent la même situation. Il s'agit notamment de communes situées le long des vallées de l'Ourthe, de l'Amblève et de la Semois où existent des campings et parcs résidentiels qui sont confrontés à des concentrations spatiales de ménages en difficulté dans des logements de confort insuffisant (10.000 résidents permanents).

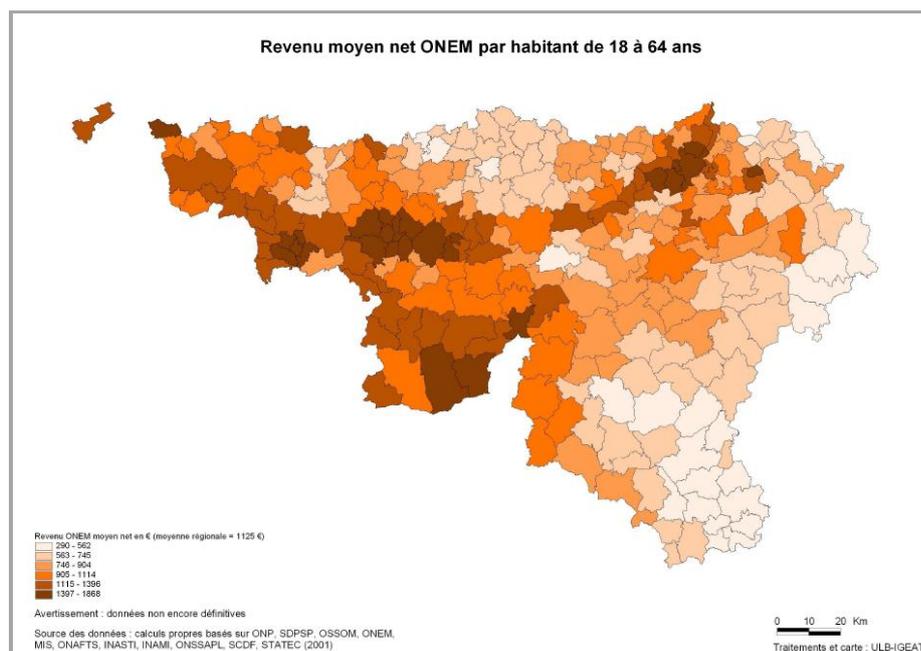


Figure 17 : revenu moyen net ONEM par habitant de 18 à 65 ans

5.3 UNE RÉDUCTION DE LA MIXITÉ FONCTIONNELLE

La périurbanisation se concrétise essentiellement par la construction d'habitations individuelles le long des routes ou par des lotissements résidentiels dépourvus d'autres fonctions. Elle s'oppose à la structure initiale de l'habitat qui se caractérisait de manière globale par la présence de pôles urbains répartis dans le sillon industriel Sambre et Meuse et d'une multitude de petites villes, bourgs et villages qui jouaient le rôle de pôle en matière de mixité fonctionnelle. Cette configuration est bien mise en évidence par la figure 18.

Une étude de la CPDT (2010) a mis en évidence l'importance de l'étalement urbain comme facteur de réduction de la mixité fonctionnelle. Les auteurs ont défini un indice de mixité par la diversité des fonctions présentes dans un rayon variant de 100 à 500 mètres. Autrement dit plus l'indice de mixité est élevé, plus on se situe dans ce que l'on peut qualifier de « pôle fonctionnel » regroupant une diversité de fonctions importantes (logements, emplois, équipements, services et commerces) à une distance proche (moins de 500 mètres à vol d'oiseau).

La figure 19 montre que, pour les logements construits à partir de 1999, l'indice de mixité s'est fortement réduit tandis que les figures 20 localisent cette réduction sur pratiquement l'ensemble du territoire. La mixité semble se maintenir dans l'est du Hainaut et dans l'agglomération liégeoise ainsi que dans les pôles existants et déjà marqués par une certaine densité.

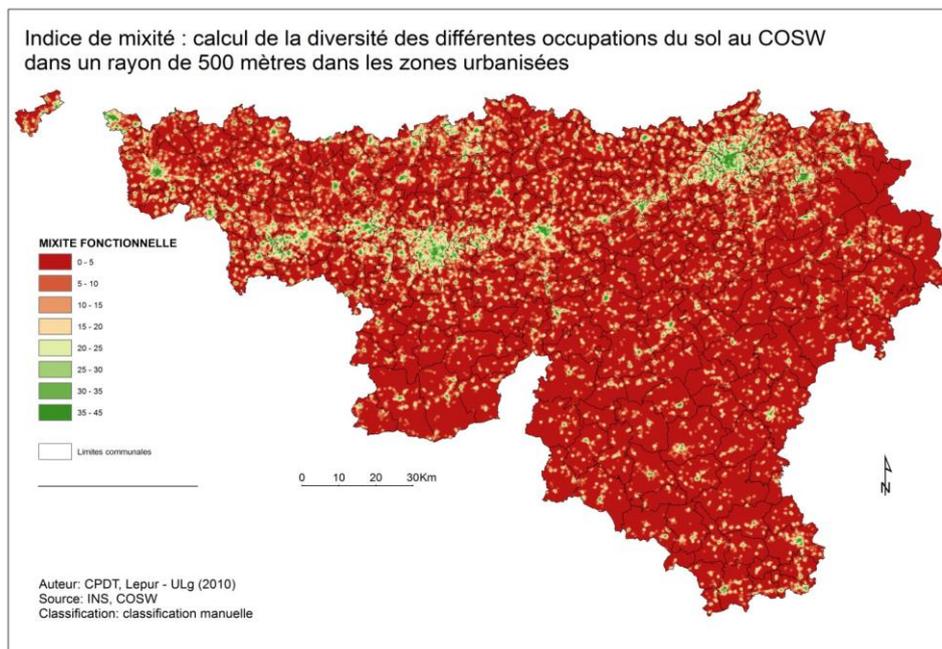


Figure 18 : Indice de mixité dans les zones urbanisées

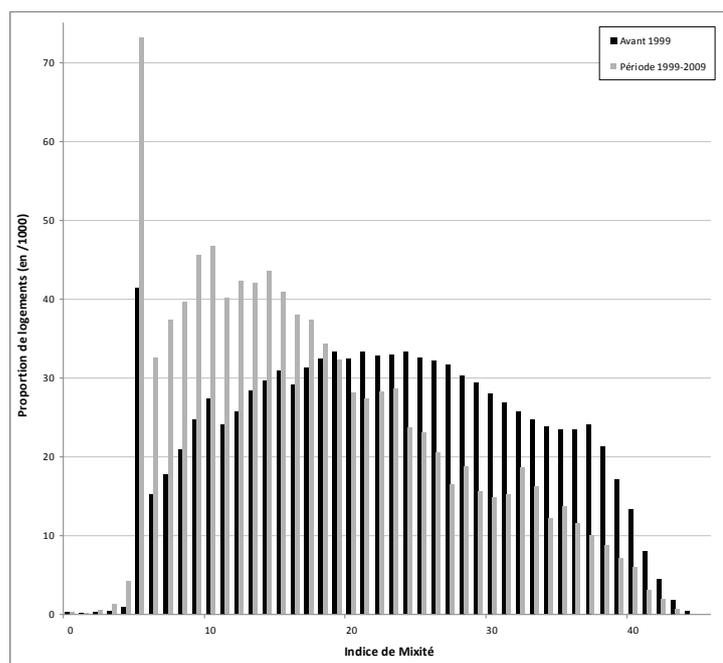
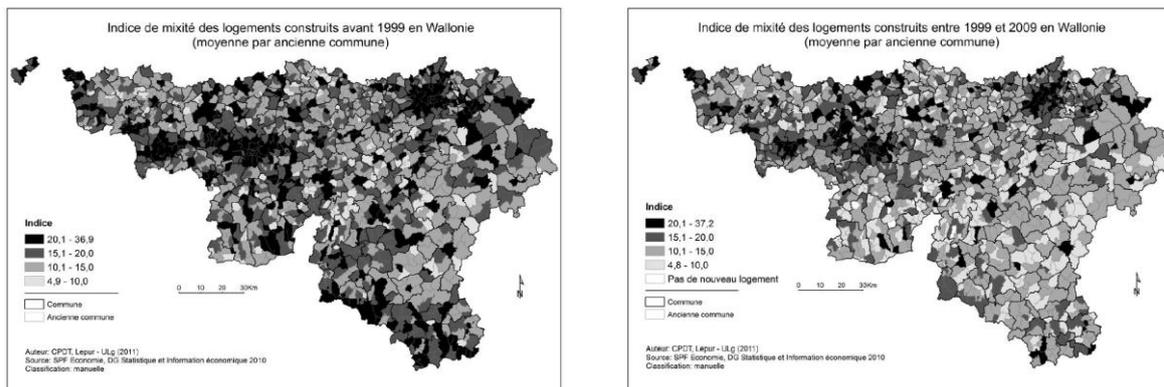


Figure 19 : Indice de mixité des logements construits avant et après 1999



Figures 20 : Evolution de l'indice de mixité des logements construits avant et après 1999

Cette dispersion de l'habitat éloigne les logements des centres d'emplois, des écoles, des services et des commerces et entraîne une augmentation des déplacements souvent individuels et effectués en voiture.

5.4 UNE PLUS GRANDE VULNÉRABILITÉ FACE AU DÉFI ÉNERGÉTIQUE

Comme nous l'avons largement commenté, c'est le phénomène de périurbanisation et ses incidences sur le territoire qui ont le plus marqué le milieu rural ces dernières décennies. Malgré qu'il soit largement qualifié de non durable car consommateur de ressources spatiales et vecteurs de déplacements (le plus souvent, en employant des modes de déplacement individuels), il se poursuit *parce qu'il se situe à la rencontre des aspirations des citoyens à un certain mode de vie et des opérateurs privés et publics, qui en ont fait, soit leur marché, soit leur levier de développement* (VANIER, 2011).

Une étude menée par la CPDT sur les effets du pic pétrolier sur le territoire wallon (CPDT, 2010) a mis en évidence que les communes rurales seraient plus vulnérables à la transition énergétique en raison d'une moins bonne performance énergétique des bâtiments et de plus longs déplacements pour se rendre aux lieux de travail. Trois facteurs sont pris en compte :

- la performance énergétique des bâtiments et leur dépendance au mazout,
- la distance moyenne des déplacements domicile-travail, essentiellement ceux liés à la voiture individuelle,
- le revenu des habitants qui influe sur leur capacité à consacrer une part plus élevée de leur budget à ces deux postes (logement et déplacement).

Au niveau des logements, les auteurs postulent que les logements en milieu rural sont plus énergivores parce que souvent plus grands, plus souvent de type quatre façades, et plus souvent anciens et/ou mal isolés que la moyenne wallonne. Par ailleurs, ils sont rarement desservis par le gaz naturel qui constitue une alternative plus économique que le mazout et le restera sans doute à moyen terme. A noter que ce critère est à nuancer puisqu'il n'a pas été tenu compte des possibilités d'isolation ni de l'utilisation des énergies renouvelables dont le potentiel est pourtant non négligeable dans les zones rurales comme nous le verrons ultérieurement.

Le second critère pris en considération par les auteurs est la distance moyenne parcourue par les actifs entre leur domicile et leur lieu de travail. La figure 21 identifie clairement l'est du Hainaut, l'est du Brabant wallon et une bonne partie des communes situées au sud du sillon Sambre et Meuse. Il faut noter un biais important pour les communes frontalières, surtout du côté est, puisque les déplacements transfrontaliers n'ont pas pu être pris en compte.

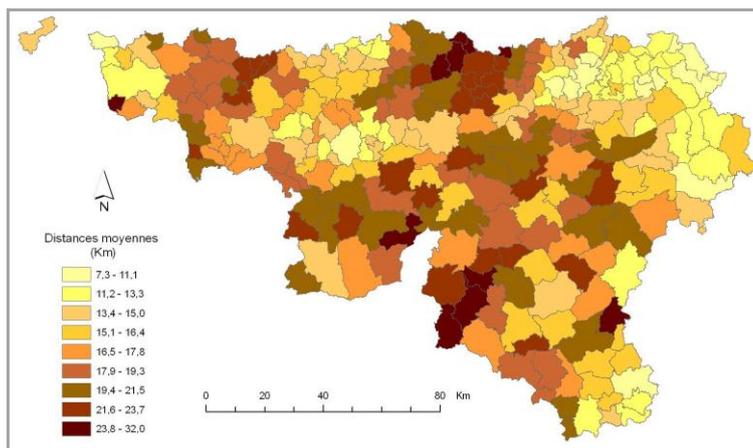


Figure 21 : Distances communales moyennes entre le domicile et l'emploi des actifs (2001)

Enfin ces deux critères sont relativisés par le revenu médian des habitants. Il est évident qu'un niveau socio-économique plus élevé permet de mieux réagir, du moins dans un premier temps, face au renchérissement du prix des produits pétroliers. De nouveau, les communes situées au nord de l'axe Sambre et Meuse, à l'exception du Hainaut, les communes résidentielles du sud des villes de Charleroi, Namur et Liège ainsi que celles du sud-est du pays influencées par Luxembourg résisteront mieux à ces surcoûts (figure 22).

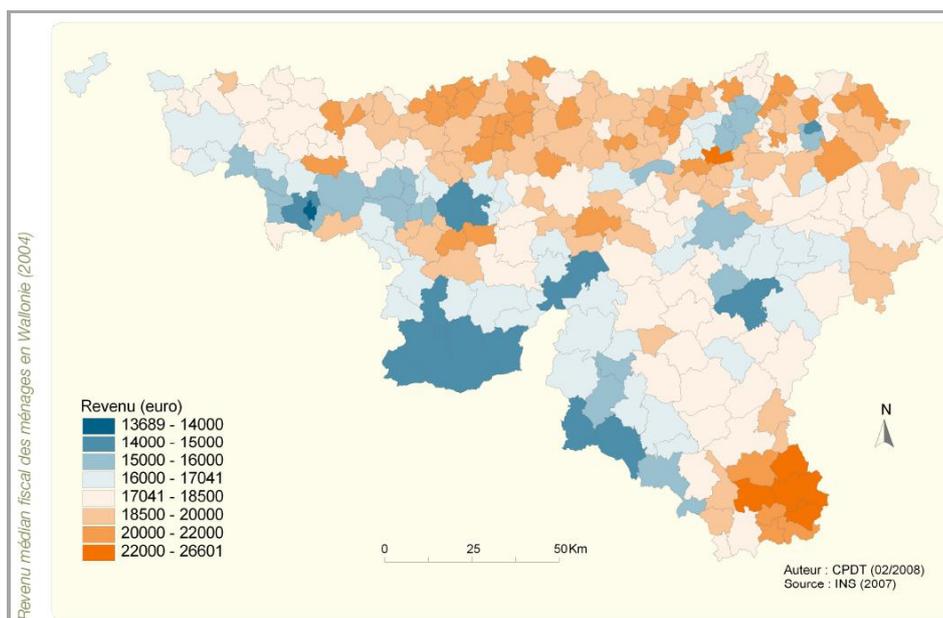
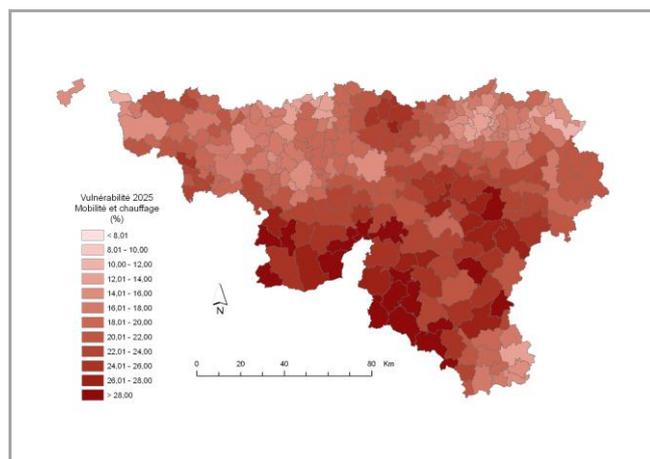
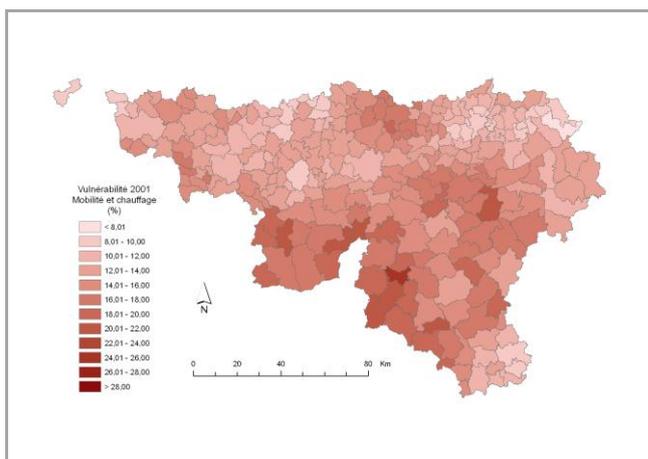


Figure 22 : Revenu médian fiscal des ménages en 2004

La combinaison de ces trois aspects permet de définir la vulnérabilité des ménages wallons selon leur commune de résidence, c'est-à-dire la part du budget qu'ils consacrent aux principales dépenses énergétiques (chauffage et carburant). La figure 23 illustre cette vulnérabilité pour un prix du baril de pétrole de 70 dollars, la figure 24 pour un prix doublé.

On le voit, les communes les plus rurales (au sens de : éloignées des villes qui restent les plus grands pôles d'emploi) subiront plus lourdement les effets du pic pétrolier. Selon la seconde hypothèse de prix, plus de la moitié des ménages ruraux consacreront 25 à 30 % de leur budget pour se chauffer et pour se déplacer.



Figures 23 et 24 : vulnérabilité sur base de la mobilité et du chauffage

Ces perspectives pourraient éventuellement engendrer un exode rural de ces zones sauf pour les noyaux d’habitat bien desservis par les transports en commun (gares). En corollaire, les pressions foncières exercées sur les villes pourraient exclure les ménages les moins aisés qui trouveraient à la campagne des moyens de subsistances alternatifs (autarcie partielle).

5.5 DES PRESSIONS CROISSANTES SUR L’AGRICULTURE

D’une manière générale, la pression foncière liée à la fonction résidentielle est assez forte sur les terres agricoles comme le montre la figure 25.

Certaines communes y sont néanmoins plus vulnérables que d’autres, la distinction se faisant sur base du mode du faire valoir. En effet, si la part de la SAU en zone urbanisable est importante dans des communes dans lesquelles les agriculteurs sont majoritairement des locataires (bail à ferme et faire valoir indirect) alors les terres agricoles sont d’autant plus vulnérables à l’arrivée d’un promoteur : le propriétaire pouvant préférer vendre à un prix très intéressant que de reconduire le bail.

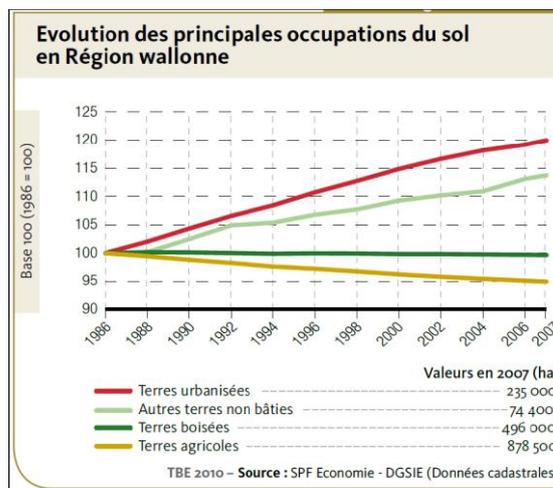


Figure 25 : Evolution des principales occupations du sol en Région wallonne (CDPT, 2011)

Cette pression foncière doit bien évidemment être ajoutée aux multiples pressions pesant sur les terres agricoles comme les pertes de sol par ruissellement, la perte de matières organiques dans les sols, etc...

.En matière d’espace dédié aux entreprises non agricoles, la bonne localisation et la bonne accessibilité de la Wallonie et la disponibilité d’espaces sur son territoire sont des critères qui répondent aux besoins des projets logistiques. Cependant, l’optimisation de la localisation des nouvelles ZAE reste un enjeu incontournable et la réaffectation des friches doit être prioritaire. Mais les prévisions concernant le transport par route montrent une congestion croissante et de gros travaux sont nécessaires pour chacun des trois modes : route, rail et voie d’eau (Th. Transport de marchandises). L’urbanisation des terres

nécessaire à ces travaux ou la réorganisation logistique du secteur industriel et économique demandera probablement d'urbaniser des terres agricoles ou des terres potentiellement dédiées à du logement en périphérie des pôles et/ou à proximité des axes de communication existants. Les ZAE ne totalisent cependant que 12 % de l'emploi wallon, ce qui pousse à se demander si elles sont vraiment le moyen à privilégier pour le développement de la Wallonie. De plus, on constate une concurrence foncière entre activités dans les ZAE (ex. projets commerciaux qui excluent d'autres activités).

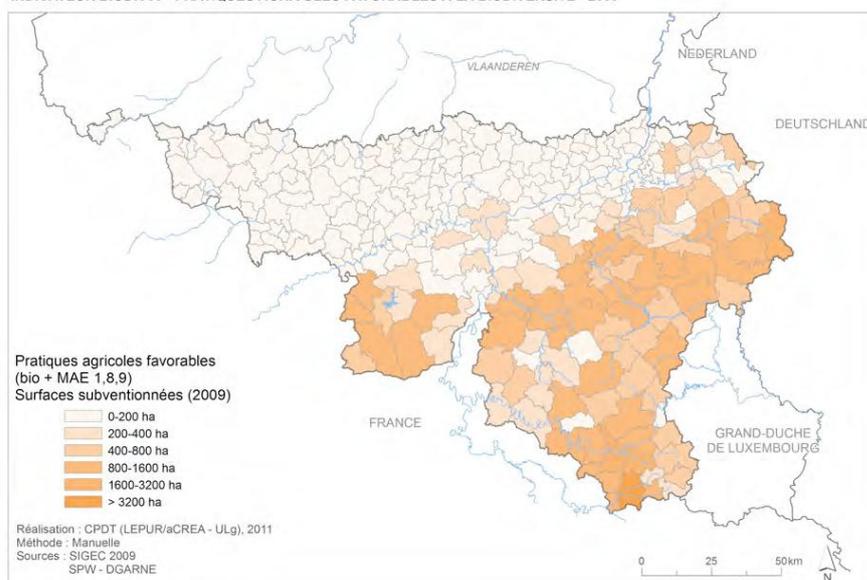
5.6 UN PATRIMOINE NATUREL MENACÉ

Souvent opposé à tort aux activités économiques, le patrimoine naturel est un levier économique futur à prendre en compte (chimie verte et tourisme). En effet, ces dernières années ont vu une augmentation particulièrement importante du tourisme de terroir (valeurs patrimoniales, identitaires et sportives attribuées aux territoires ruraux). Il y a un lien fort entre le tourisme et l'agriculture et la sylviculture, les paysages, les patrimoines et l'eau. Le dénominateur commun à toutes ces thématiques est le patrimoine naturel wallon.

Or, l'état de ce patrimoine est qualifié de désastreux alors que son potentiel est élevé (diversité écologique élevée sur le territoire). Sont particulièrement à mettre en cause l'intensification des pratiques agricoles, la fragmentation des habitats, les monocultures d'arbres et la surpopulation du grand gibier.

Pour enrayer l'érosion de la biodiversité, il est nécessaire de dépasser la logique du réseau écologique pour mener une politique intégrée de conservation sur l'ensemble du territoire.

INDICATEUR BIODIV03 - PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ - 2009



Les agriculteurs sont depuis quelques années déjà impliqués dans ce défi mondial. En plus des obligations légales, les agriculteurs peuvent, sur base volontaire, adopter des pratiques agricoles favorables (agriculture biologique et mesures agro-environnementales)

Figure 26 : Pratiques agricoles favorables à la biodiversité

La figure 26 montre que ces pratiques (agriculture biologique et application de mesures agro-environnementales) se développent dans toute la partie sud de la Wallonie.

5.7 UN IMPORTANT POTENTIEL EN RESSOURCES BIOLOGIQUES

Si l'on attribue diverses fonctions aux territoires agricoles et forestiers, leur richesse principale réside dans l'important potentiel en ressources biologiques qu'ils constituent et qui représente un des principaux facteurs à considérer dans le développement futur de ces territoires. Il n'est certainement pas possible d'appréhender la totalité des apports de la diversité biologique dans nos sociétés dont la valeur économique est, d'ailleurs, difficilement quantifiable et fait actuellement l'objet de nombreuses recherches. Tout d'abord, les produits livrés par les ressources biologiques (nourriture, énergie, chauffage, matériaux de construction) sont des matières premières encore fortement convoitées. Ensuite, les ressources biologiques d'un territoire rendent des services parfois peu visibles et méconnus (filtrage et épuration de l'eau de surface, production d'oxygène, fertilisation des sols, atténuation des risques d'inondations, pollinisation de nombreuses cultures et d'arbres fruitiers, etc.). Enfin, le secteur de la « chimie verte » est en plein développement et laisse présager de nombreuses nouvelles utilisations de la biodiversité. *« Les avancées scientifiques dans les plantes, les technologies de transformation, les biotechnologies permettent d'envisager à terme que des produits de la chimie verte du carbone renouvelable, substituables et compétitifs, remplaceront ceux issus des matières fossiles dans les domaines des énergies, des matériaux, de la chimie fine. En 2005, l'académie américaine des sciences a déclaré que les sciences biologiques vont vraisemblablement avoir le même impact sur la formation de nouvelles industries que les sciences physiques et chimiques l'ont eu au XXème siècle. »*⁴ Il semble difficile à ce stade de prévoir l'ampleur que pourraient prendre ces nouveaux secteurs de l'économie mais il convient de préserver les surfaces agricoles et forestières aux potentiels de développement que ces nouvelles technologies laissent présager.

L'existence d'un territoire encore occupé à plus de 50% par l'agriculture et par près de 30% par les bois constitue également un potentiel non négligeable pour l'utilisation de la biomasse notamment comme ressource énergétique en remplacement des énergies fossiles.

Une étude de la CPDT (CPDT, 2009) a évalué ce potentiel notamment pour les ressources ayant un impact direct sur le territoire, les cultures énergétiques (ou biomasse cultivée), les effluents d'élevage et le bois-énergie. D'une manière générale, l'évaluation globale des potentiels est dépendante des surfaces affectées à la culture ou à l'élevage et à l'importance de la couverture boisée. Il paraît donc logique que le potentiel de la biomasse cultivée soit maximal en région limoneuse avec 27 700 000 MWh/an, celui des effluents d'élevage (de 17 000 MWh/an à 22 000 MGW/an par commune) soit localisé là où le nombre de bovins est important, c'est-à-dire dans les régions herbagère liégeoise, Ardenne, Condroz et l'ouest de la région limoneuse) tandis que le potentiel des superficies boisées soit localisé où la superficie boisée est importante (plus de 20 000 MWh/an par commune pour une densité de plus de 600 MGW/an/m²).

La figure 27 indique la position importante des ressources forestières en matière de valorisation énergétique. Dans les communes où la superficie boisée occupe une part importante de la surface totale, la valorisation énergétique d'un m² de bois est souvent 10 voire 15 fois plus intéressante que le recours aux cultures et aux déchets d'élevage. Mais il est évident qu'une gestion durable de la forêt ne peut envisager une surexploitation du bois pour le chauffage qui pourrait conduire à une déforestation. En revanche, dans les communes au nord du sillon Sambre-et-Meuse, l'énergie produite par un m² d'élevage

⁴ http://www.inra.fr/la_sciences_et_vous/dossiers_scientifiques/chimie_verte

concurrence souvent celle produite par un m² de bois principalement dans les communes où la proportion d'élevage hors sol est plus importante.

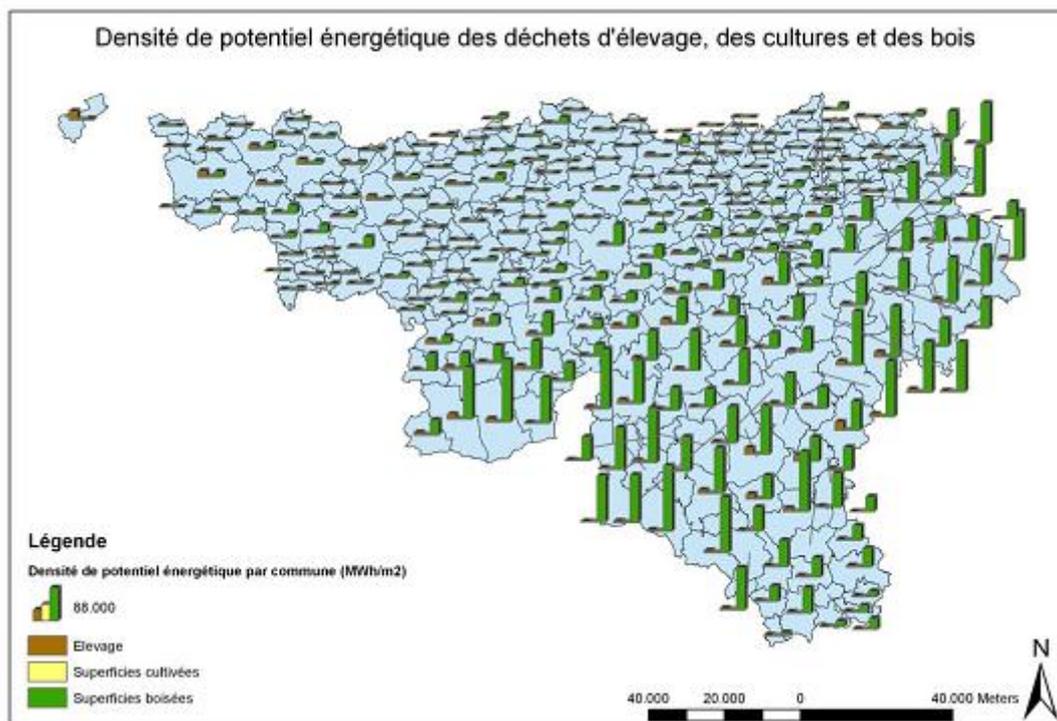


Figure 27: Densité du potentiel énergétique des déchets d'élevage, des cultures et des bois (Auteur : CPDT, 2009 – Sources : SIGEC, 2008 ; CNOSW, 2005 ; INS, 2007)

Sans entrer dans le détail des résultats de cette recherche, il est intéressant de mettre en évidence quelques conclusions qui peuvent avoir un impact sur l'évolution possible de certaines zones rurales et ses capacités de diversification. Les perspectives de valorisation énergétique issues de l'agriculture sont dépendantes de nombreux facteurs pour lesquels il subsiste des incertitudes : éco-conditionnalité de la PAC, réforme du sucre, comportements alimentaires, marchés des aliments et exigences agronomiques, pression de l'urbanisation, crise immobilière entraînant l'abandon de terres urbanisables...

Cependant, il semble que dans les régions d'élevage (lait et viande) principalement, en Ardenne et en Haute Ardenne, où les conditions climatiques et pédologiques ne garantissent pas une rentabilité suffisante, les cultures énergétiques, c'est-à-dire les plantes pérennes moins exigeantes sur le plan agronomique pourraient compenser la perte de revenus par le développement de la biométhanisation. La diminution du nombre d'exploitations et l'abandon des terres pourraient être valorisés par la plantation de cultures énergétiques, ce qui peut s'avérer bénéfique tant sur le plan économique, qu'écologique et social : maintien ou création d'emplois, production locale non délocalisable avec possibilité d'autosuffisance énergétique, entretien d'un paysage ouvert et attractif pouvant favoriser le développement du tourisme, maintien d'une vie sociale dans les noyaux d'habitat. Il est à noter que ce sont ces régions qui offrent proportionnellement le plus de terrains disponibles à la construction.

Dans les régions de grandes cultures, c'est-à-dire dans les régions limoneuses et sablo-limoneuses, il y a un risque de concurrence entre les productions alimentaires et énergétiques d'autant que les terres sont exploitées en mode de faire valoir indirect.

On constate ces dernières années, une diversification du secteur agricole et sylvicole vers ces productions énergétiques, notamment le taillis forestiers à courtes rotations. D'ailleurs, les GAL et les parcs naturels initient ce type de projets en partenariats avec les acteurs locaux. Cependant, le développement de telles pratiques nécessite une gestion qui tiennent compte des incidences positives et négatives tant pour les secteurs agricole et forestier que pour la biodiversité. L'exploitation de taillis à courtes rotations pourrait améliorer la biodiversité en recréant un réseau écologique par le retour du bocage ou, au contraire, engendrer une surexploitation de certains habitats forestiers et des sols, empiéter sur de bonnes terres agricoles, fermer des paysages en supprimant toute perspective visuelle.

6. DIAGNOSTIC – AFOM

Un diagnostic AFOM spécifique aux espaces ruraux a été réalisé sur la base de ceux établis par les thématiques sectorielles qui devraient permettre d'identifier les principaux enjeux des zones rurales.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Défi Compétitivité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité d'espace pour diverses activités (agricoles, forestières, résidentielles, tertiaires, logistiques, énergétiques) ▪ Qualité et diversité des patrimoines naturels, bâtis et paysagers ▪ Au cœur d'un espace européen urbanisé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pressions exercées sur les potentialités et atouts du milieu rural par la poursuite de la périurbanisation (résidences, zones d'activités...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revalorisation de l'agriculture comme moteur de développement économique et diversification de l'économie rurale ▪ Promotion du développement endogène basé sur les potentialités locales ▪ Préservation et valorisation des aménités du milieu rural ▪ Mise en œuvre <u>effective</u> d'indicateurs durables (WELBEBE, Indice de développement humain, indice de santé sociale, indice de bien être économique durable, « vivre mieux » de l'OCDE, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concurrence dans le même espace entre activités rurales traditionnelles (agriculture, sylviculture, exploitation du sous-sol : voir plus loin), activités nouvelles (tourisme, traitement des déchets, énergie : voir plus loin) et activités économiques non rurales (de type « zonings »). N.B. Toutes ces activités sont elles-mêmes soumises à la compétitivité et à la mondialisation (sauf peut-être les déchets). ▪ Concurrence accrue entre les métropoles et les territoires ruraux
Défi climatique		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Typologie de l'habitat (ancien et quatre façades) et agriculture sont émettrices de GES 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure productivité agricole et diversification (production de vignobles, etc.) ▪ Développement possible de tourisme d'hiver et d'été 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fréquence plus importante des événements météorologiques extrêmes avec risque de moins bonne productivité agricole (sécheresse, tempêtes...) ▪ Développement de maladies et insectes méditerranéens

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Défi énergie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vastes territoires pour le développement des énergies renouvelables permettant d'assurer l'autosuffisance (solaire, éolien, biomasse...) ▪ Diversification agricole et développement du bio ▪ Parmi les activités extra-agricoles, production d'énergie renouvelable s'est fortement développée (principalement en régions sablo-limoneuse, limoneuse et Condroz) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Très forte dépendance par rapport au pétrole (pour les déplacements et le logement) et par l'agriculture intensive ▪ Dépendance amplifiée par une PEB mauvaise (quatre façades, isolation, etc.) dans certaines zones (voir thématique habitat) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion et développement des énergies renouvelables en profitant des espaces disponibles tout en garantissant leur distribution 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour atteindre ces objectifs, investissements ruraux ne pourront consentir seuls → risques de dépendance par rapport au secteur privé (banques et autres investisseurs) ▪ Énergies renouvelables : difficulté d'organiser la collecte et la distribution de ces énergies (petites unités de production dispersées et certains vecteurs de productions (éolien, solaire) ont une production intermittente)
Mobilité et transports (personnes et marchandises)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Très bon réseau routier et autoroutier qui dessert pratiquement tous les territoires ▪ Présence de voies navigables ▪ Deux aéroports ▪ Carrefour des flux européens de marchandises et de personnes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'organisation de la multimodalité ▪ Insuffisance des transports en commun entraînant une forte dépendance de la voiture ▪ Insécurité et nuisances dues au trafic routier dans certaines zones d'habitat ▪ Marginalisation des déplacements cyclistes et piétons (modes doux non touristiques peu valorisés) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Complémentarité potentielle entre les réseaux (multimodalité des transports de personnes et de marchandises) ▪ Possibilité de développer et de créer des plateformes multimodales au sein des eurocorridors ▪ Amélioration du transport en commun ▪ Promotion du co-voiturage ▪ Aménagement de voies de circulation lente 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incapacité financière de maintenir un transport en commun minimum (SNCB, TEC)

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de maisons multi-services en zones rurales (ODR) ▪ Activation ou ré-activation des solidarités locales (SEL : systèmes d'échanges locaux) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution du nombre de services publics, d'écoles et de commerce dans les villages ▪ Développement de villages – dortoirs (absence de lien social) ▪ Transports en commun et accessibilité aux services collectifs insuffisants ▪ Problématique des secondes résidences en zones rurales touristiques (lien social diminuant et pression foncière augmentant) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion des liens entre néo-ruraux (souvent très actifs en milieu rural) et « anciens » ▪ Promotion de nouvelles formes d'habitat intégrant mixité sociale et mixité fonctionnelle ▪ Participation citoyenne ▪ Besoin de lieux de rencontres (marchés, bibliothèques, fêtes, etc.) ▪ Adaptation de l'accessibilité aux personnes âgées et handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si augmentation très forte du prix des carburants, risques d'exode rural et de précarisation des populations (captives) dans les communes les plus éloignées des villes mal desservies par les transports en commun → ségrégation socio-spatiale « mobilité qui ruine les ruraux ou une immobilité qui les exclut » ou mobilité contrainte
Défi démographie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilités foncières brutes importantes en zones urbanisables au Plan de secteur ▪ Cadre de vie de qualité pouvant attirer les populations à la retraite en faveur de l'économie résidentielle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilités foncières brutes importantes en zone urbanisables au Plan de secteur ▪ Vieillesse plus marqué de la population dans certaines zones reculées non soumises à la périurbanisation ▪ Diversification et augmentation du nombre de ménages nécessitant une réadaptation du parc du logement existant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité de développer de nouvelles formes d'habitat durable : écoquartiers (basse énergie, mixité sociale et fonctionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclin et exode rural de certaines zones rurales reculées en faveur de zones dynamiques et accessibles

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Habitat/ Urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseau urbain polycentrique ▪ Nombreux pôles « urbains » dans la zone rurale ▪ Qualité et diversité générale de l'habitat sur le plan patrimonial dans une bonne partie des villages et hameaux ▪ Attractivité de la région en raison de la qualité du cadre de vie et des coûts peu élevés, en particulier ceux du logement (mais dans des zones de plus en plus éloignées des métropoles et des villes) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de l'étalement urbain ▪ Affaiblissement de certains pôles et mitage de l'espace rural ▪ Nombreuses friches industrielles ▪ Absence de structure spatiale clairement définie qui permette d'appliquer les principes de centralité et insécurité juridique pour les pouvoirs communaux d'imposer des restrictions à la construction ▪ PEB mauvaise (quatre façades, isolation, etc.) dans certaines zones ▪ Problématique des campings (habitat permanent) ▪ Certains besoins non rencontrés : difficulté d'accès à la propriété (prix élevé) et à la location (peu d'offre), peu de logements sociaux et de logements moyens locatifs en milieu rural ▪ Quartiers dégradés dans certaines villes (pôles ou noyaux) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité de développer des relations de complémentarités (dans les deux sens et pas a sens unique) entre pôles urbains et zones rurales ▪ Disponibilités foncières brutes importantes pour le développement de la fonction résidentielle, principalement dans l'est et le sud est de la Wallonie en y favorisant des formes d'habitat durable ▪ Développement de nouveaux modes d'habiter (éco quartier) en facilitant les régimes de colocations et d'habitats groupés ▪ (Re)création de centralités (noyaux d'habitat), spécialement autour des lieux pourvus de services et d'équipements et bien desservis par les transports en commun. ▪ Rénovation avec analyse des cycles de vie des matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de l'urbanisation non maîtrisée porte atteinte au potentiel endogène de développement des territoires ruraux : pression sur les terres agricoles, destruction des paysages et réduction de la biodiversité pouvant ainsi réduire son potentiel compétitif. L'espace rural n'est pas qu'une réserve foncière pour l'habitat ▪ Disponibilités foncières trop importantes au Plan de secteur permettant la poursuite anarchique de l'étalement urbain pour enrayer la dispersion de l'habitat ▪ Maison quatre façades en zone rurale reste encore trop le concept de « rêve » à l'européenne ▪ Risques majeurs et contraintes physiques à l'occupation du sol

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Equipements, commerces et services	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Redéploiement des commerces de proximité dans certaines zones ▪ Développement des mobiservices, guichets uniques ▪ Développement des circuits courts en zone rurale ▪ Repas et soins de services à domiciles de plus en plus présents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disparition des petits commerces et services de proximité ▪ Faible accessibilité des équipements et services en transport en commun ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien et développement des services et équipements dans les noyaux d'habitat ▪ Développement de magasins de proximité (par exemple coopérative agricole) ▪ Limiter le développement de grandes surfaces et favoriser l'implantation des petits commerces de villages ▪ Développer des commerces ambulants et des possibilités de livraisons à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inadéquation entre l'offre et la demande des surfaces existantes dans les noyaux d'habitat pour le redéploiement d'un commerce de proximité ▪ Libéralisation des services publics
NTIC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des réseaux réduisant l'isolement des régions éloignées des centres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité du réseau insuffisant dans certaines zones 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de pôles d'excellence basés sur ces NTIC (cfr pôle d'excellence rurale en France) générateur d'emplois 	
Emploi		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Découplage entre dynamiques économique et résidentielle et l'occupation du sol ▪ Insuffisance d'emplois locaux liées aux facteurs endogènes ▪ Emploi déficitaire par rapport à la demande ▪ Allongement des navettes ▪ Faiblesse de l'emploi marchand 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification de l'économie par la création d'emplois notamment dans les services aux entreprises, le tourisme, les emplois verts, les circuits de distribution alternatifs, ect... ▪ Promotion du développement local basé sur les capacités endogènes et la mise en réseau des acteurs par des projets territoriaux (ex. GAL) ▪ Promotion des partenariats public-privé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pertes d'emplois dans certains secteurs en raison de l'ouverture des marchés

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
---------------	-------------------	---------------------	----------------

Patrimoine paysager	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité et qualité des paysages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chancre paysagers ▪ Banalisation et mitage lié à l'urbanisation (résidence, activités économiques) et aux diverses infrastructures de transport (voiries, réseaux électriques...) ruban 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des périmètres, des lignes de vue et des points de vue remarquables (ADESA) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de la banalisation et du mitage liés à la dispersion de l'habitat, des activités économiques... Impact visuel des équipements énergétiques lié au développement des énergies renouvelables (solaire, éolien...)
Patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité et qualité du patrimoine bâti ancien classé et ordinaire ▪ Potentiel de levier dans l'amélioration du cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaires non finalisés dans sa conception élargie (bâti et son environnement) ▪ Energivore et contraintes à la rénovation ▪ Difficulté d'entretien du patrimoine bâti 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure prise en compte dans les projets d'urbanisation ▪ Exploitations touristiques de ces patrimoines ▪ Rénovations publiques et mixtes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des difficultés techniques et financières de conservation en raison des coûts énergétiques
Patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement et dynamisation des parcs naturels et des contrats de rivière ▪ Haut potentiel du territoire wallon en matière d'accueil de la biodiversité du vivant et des milieux au regard de la diversité de la géographie physique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat désastreux du patrimoine naturel wallon et érosion significative, continue et rapide pour plusieurs habitats d'intérêt communautaire ▪ Fragmentation très importante des habitats naturels, atteinte à la biodiversité : les vergers ont été les plus artificialisés parmi les terres agricoles principalement pour des îlots urbains, espaces verts et plans d'eau (Th. Sectorielle agric.) ▪ Faible intérêt des autorités et du public wallon vis-à-vis des sites protégés (absence de cartographie écologique couvrant l'ensemble du territoire wallon, surface d'aires protégées largement insuffisante, faibles moyens pour la gestion des sites) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider la vocation des sites de grand intérêt biologique ▪ Prévenir la dégradation des sites en attente d'un statut ▪ Permettre aux espèces animales et végétales de se développer sur l'ensemble du territoire ▪ Opportunité des cadres législatifs wallon et européen en matière de conservation de la nature ▪ Nombreux acteurs, volontaires et compétents, susceptibles d'intervenir dans la mise en oeuvre d'actions de conservation concertées et fortes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de l'érosion du patrimoine naturel (biodiv, fragmentation, eau, etc.) Absence de perception des enjeux de la part de divers acteurs potentiels ▪ Absence de stratégie réelle vis-à-vis de l'affectation d'espaces pour la conservation ▪ Mise en oeuvre aléatoire de la législation

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
--------	------------	--------------	---------

Agriculture et sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification du secteur agricole ▪ production d'énergie renouvelable principalement en régions sablo-limoneuse, limoneuse et Condroz, tourisme en Fagne, tourisme et transformation des produits à la ferme et autres activités lucratives en Adenne, tourisme, transformation du bois et autres activités lucratives en région herbagère liégeoise ▪ Développement des circuits courts ▪ Développement de l'agroforesterie ▪ Renforcement du 2ème pilier PAC ▪ Multifonctionnalité de la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur agricole dépendant de la PAC ▪ Grave manque de matières organiques dans les sols (surtout au nord du sillon Sambre et Meuse) dû à l'intensification de l'agriculture, à l'absence de fertilisants solides (fumier) et au tassement de sol par les machines (ETW) ▪ Diminution de la SAU ▪ Problème de succession des exploitations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation des productions forestières dans la construction, le mobilier...ressource combustible ▪ (voir emploi et compétitivité) ▪ Développement de l'agroforesterie : taillis courtes rotations/ énergie/ recomposition des paysages ▪ Encouragement des modes de productions qui reconstituent la qualité biologique des sols et préserve la qualité des nappes phréatiques (mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau) ▪ Développement d'une alimentation wallonne saine et durable ▪ Promotion des produits de terroirs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pression de l'urbanisation ▪ Spéculations foncières par des organes extérieurs ▪ Impacts de l'utilisation passée des produits phytosanitaires (effet retard sur le milieu naturel et nappe d'eau) ▪ Développement important des agro-carburants au détriment des cultures alimentaires ▪ Disparition des exploitations familiales ▪ Politique de sécurité de la chaîne alimentaire peu adaptée à l'artisanat de terroir ▪ Impacts de la surpopulation de gibier sur la durabilité des forêts (et sur le maintien des labels)
Exploitation de l'eau et du sous-sol	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Abondance des ressources en eau et du sous-sol 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible valorisation des produits du sous-sol et absence de planification ▪ Surexploitation et pollution de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration des produits d'extraction dans des produits à plus haute valeur ajoutée ▪ Gestion concertée des bassins versants et renforcement du cadre législatif concernant les masses d'eau ▪ Planification de la gestion de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de l'urbanisation ▪ Dualisation de la société quant à l'accès à l'eau

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Tourisme et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité et diversité des paysages et du patrimoine ▪ Nombreuses attractions et équipements de tourisme et de loisirs ▪ Qualité d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation insuffisante des patrimoines naturel, paysager et bâti ▪ Manque d'organisation et de professionnalisme dans la mise en valeur et la gestion ▪ Paysages parfois dégradés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement du tourisme de proximité basé sur ses potentialités (patrimoines, fermes et produits du terroir, massifs forestiers...) ▪ Avantage aux localités bien desservies par les transports en communs ▪ Accroissement de la demande locale en raison des coûts énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déstructuration des zones les plus touristiques ▪ Pressions sur le patrimoine naturel

BIBLIOGRAPHIE

BODSON D. (2008), *Etude stratégique relative à la valorisation touristique des massifs forestiers en Région wallonne*, UCL, (<http://strategie.tourismewallonie.be/pages/wwwroot/thesaurus/politique-touristique/etude-strategique-relative-a-la-valorisation-touristique-des-massifs-forestiers-en-region-wallonne.html>).

CAPRU (Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité) (2008), *De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne*, <http://www.fsagx.ac.be/eg/capru/etudes/7-etudes/104-de-nouveaux-criteres-de-ruralite-pour-la-region-wallonne>.

CAPRU (2009), présentation des critères de néo-ruralités le 14 mai 2009 à Namur, (<http://capru.fsagx.ac.be/echanges-et-dialogues/11-echangesetdialogues/108-presentation-des-neo-criteres-de-ruralite-le-14-mai-2009-a-namur>).

CPDT (2007), *La structuration du territoire au regard de la base économique des communes wallonnes - L'économie résidentielle en Région wallonne*, rapport final de la subvention 2006-2007, http://www.cpdtd.be/telechargement/recherches/finalisees/subv_06-07/theme4/structuration_du_territoire-annexe2.pdf,

CPDT (2008), *Actualisation du SDER*, rapport final de la subvention 2007-2008, http://www.cpdtd.be/telechargement/intranets/intranet-cpdtd/Rapports-2011/SDER_rapport.pdf

CPDT/CREAT- UNITE DE GEOMATIQUE (2008), *fiche d'évolution de l'occupation du sol en Région wallonne*, (http://www.cpdtd.be/telechargement/observatoire/fiches4/REGION_WALLONNE.pdf)

CPDT (2009), *Energies renouvelable : biomasse-énergie*, Thème 2, rapport final de la subvention 2008-2009, (http://www.cpdtd.be/telechargement/recherches/finalisees/subv_08-09/theme2/energierenouvelable/biomasse.pdf)

CPDT (2010), *Thème 2B- Structuration du territoire pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre*, rapport final de la subvention 2009-2010, http://www.cpdtd.be/telechargement/recherches/finalisees/subv_0910/TH2/Th2BAnnexe1-R.pdf

CPDT (2010), *Thème 2A- Anticipation des effets du pic du pétrole sur le territoire - Vulnérabilité du territoire wallon face au pic pétrolier à l'horizon 2020-2030*, annexe 3, rapport final de la subvention 2009-2010 http://www.cpdtd.be/telechargement/recherches/finalisees/subv_09-10/,

CPDT (2011), Expertise en appui : Planification sous régionale : stratégies et projets d'agglomération, rapport intermédiaire, avril 2011.

ESPON,(2010), *EDORA (Euporean Development Opportunities for Rural Areas)*, draft final report, july 2010, http://www.espon.eu/main/Menu_Projects/Menu_AppliedResearch/edora.html

GW. (1999), *Schéma de Développement de l'Espace Régional*, <http://developpement-territorial.wallonie.be/pages/Quoi.html>

GW (1995), *le milieu rural* in PEDD (Plan d'environnement pour le développement durable), (http://environnement.wallonie.be/pedd/C0e_5-2b.htm).

GW. (2007), *Le Programme Wallon de Développement Rural 2007-2013*, http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/PDR2007-2013.pdf

INRA, *La chimie verte*,
http://www.inra.fr/la_science_et_vous/dossiers_scientifiques/chimie_verte

IWEPS (2010), *Elaboration concertée d'indicateurs de bien-être dans les communes wallonnes (partie 1), Document de travail (draft 1)*.

IWEPS, *L'évolution de la superficie résidentielle moyenne par habitant : un indicateur de développement territorial durable*, Discussion Papers, n°1001, janvier 2010.

OCDE (1994), *Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique rurale*,

OCDE (2006), *Le nouveau paradigme rural. Politiques et Gouvernances*, Publication de l'OCDE, Paris, 172p.

MATHIEU N. (2004), Relations ville-campagne : quel sens, quelle évolution ? in revue *POUR*, Grep, juin 2004, (<http://www.ruralinfos.org/spip.php?article1335>).

MORMONT M. (2005), Vie des villes, vie des champs : toutes pareilles in *Symbioses*, no 68 • septembre, octobre, novembre 2005, (<http://www.symbioses.be/pdf/68/symbioses-68.pdf>), consulté le 6 janvier 2011.

MORMONT M. (2009), *La Sociologie rurale en question – Globalisations et écologisations des campagnes*, in *Etudes Rurales*, 2009/1 (n° 183), Ed. EHESS, pp. 143-159 (http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=ETRU_183_0143)

SEGESA (2010), *Analyse de la contribution des programmes opérationnels régionaux 2007-2013 au développement des territoires ruraux*, Rapport final, décembre 2010, DATAR , 81p.

VANIER M. (2005), *La relation « ville/campagne » excédée par la périurbanisation*, Cahiers français, 328, pp. 13-17.

VANIER M., LAJARDE R. et CORDOBES S. (2011), Vers des périurbains assumés – quelques pistes stratégiques pour de nouvelles régulations de la question périurbaine, *Territoires 2040* (2), pp. 21-32.

ANNEXE 1 : PRISE EN COMPTE DE L'ESPACE RURAL DANS LE SDER 99

PRISE EN COMPTE ESPACE RURAL DANS LE SDER		
SDER 1999		EXPERTISE VEILLE "ACTUALISATION" (ROUSSEAU, 2008)
pp	Chapitre	Aspects considérés
Introduction		
7	Instrument d'organisation du territoire	
Philosophie		
10	Cohésion sociale et économique	Les rapports entre "ville" et "campagne" sont souvent mal compris et parfois difficiles. Ils le sont d'autant plus que la distinction entre la ville et le milieu rural qui l'entoure tend à s'estomper et que la campagne tend à devenir une grande banlieue. Les besoins respectifs des agglomérations, des zones d'urbanisation disséminée, des villages et des espaces proprement ruraux doivent être clairement définis pour que la cohésion soit possible et profitable à tous.
Caractéristiques générales de la Wallonie		
14	Population et habitat	Des villes moyennes et de petites bourgades structurent les zones rurales. On constate depuis quelques décennies, après une période d'exode rural, un mouvement général de désurbanisation et de dispersion des éléments de l'habitat. C'est tout d'abord le spectaculaire débordement de Bruxelles vers les communes du Brabant wallon, phénomène que l'on note aussi en périphérie des grandes agglomérations comme Charleroi ou Liège. C'est aussi, plus généralement, l'implantation de nouvelles constructions dans et autour des villages.
15	Activités agricoles et forestières	"- L'aspect du territoire rural s'est transformé suite à une mécanisation de plus en plus poussée et à une modification du contexte économique. Les opérations de remembrement, menées dans un but de rationalisation, ont abouti à une certaine banalisation des paysages. Néanmoins l'environnement est de plus en plus pris en compte. "- La Wallonie possède un caractère boisé qui lui donne l'image d'une région verte.

PRISE EN COMPTE ESPACE RURAL DANS LE SDER			
SDER 1999			EXPERTISE VEILLE "ACTUALISATION" (ROUSSEAU, 2008)
pp	Chapitre	Aspects considérés	
16	Tourisme	"- Par la diversité de ses paysages, par son environnement vert et boisé, par sa richesse historique, la Wallonie possède de grands atouts et de nombreuses potentialités sur le plan du tourisme et des loisirs. "- On visite la Wallonie pour ses sites naturels, ses paysages, ses vallées et ses rivières...	
16	Diversité et richesse patrimoniale	Une des caractéristiques de la Wallonie est la diversité de ses paysages sur un espace très réduit, ce qui constitue un de ses attraits majeurs sur le plan du tourisme, comme on vient de le voir, mais aussi sur le plan patrimonial.	
1ère partie: analyse de la situation et tendances pour l'avenir			
26	1.1.Tendances socio-économiques	Enjeux 4 : Une meilleure attractivité et un dynamisme économique accru du territoire wallon pour les activités "de base" du secteur privé, qui doit comprendre l'agriculture et la sylviculture	
32	2.1. Evolution de l'urbanisation	"- Ce sont les couronnes agglomérées et les banlieues qui profitent le mieux de cette évolution. Les nouveaux venus, qui construisent souvent leur maison, superposent à la trame traditionnelle de l'habitat, un habitat neuf parfois mal intégré, souvent effiloché le long des voies de communication parce que les déplacements ont pris de plus en plus d'importance dans la vie quotidienne....croissance forte des banlieues et croissance plus modérée des zones rurales.. "- En zone rurale, les personnes de plus de 65 ans migrent vers les villes moyennes. Les jeunes familles de 30 à 45 ans recherchent des communes peu peuplées ou des petites villes de moins de 35.000 habitants localisées soit en périphérie des agglomérations, soit en zone rurale. "- Enjeu 1. L'urbanisation s'est diluée et la péri-urbanisation touche les villes et les villages	

PRISE EN COMPTE ESPACE RURAL DANS LE SDER			
SDER 1999			EXPERTISE VEILLE "ACTUALISATION" (ROUSSEAUX, 2008)
pp	Chapitre	Aspects considérés	
37	Logement	<p>"- Dans les localités rurales, on assiste depuis plusieurs dizaines d'années à des mutations du marché du logement. Les zones proches des agglomérations urbaines sont envahies par des citadins; dans les zones plus éloignées, on constate déjà des formes de spéculation immobilière prémonitoires de l'expansion de la *rurbanisation. Parallèlement, certains noyaux à vocation agricole subissent une relative stagnation. Les résidences secondaires se développent quant à elles sans lien avec le cadre rural.</p> <p>"- La région offre en outre de vastes espaces ruraux et des paysages remarquables.</p> <p>"- Enjeux 4. Les nouveaux logements s'inscrivent insuffisamment dans un tissu d'habitat structuré.</p>	
41-42	Commerces et services	<p>"- La dispersion de l'offre sur le territoire affaiblit la fonction polarisatrice des villes et des noyaux d'habitat...disparition des commerces de proximité et des services dans certains quartiers urbains péri-centraux, de même que dans certains villages qui nécessite de franchir de grandes distances pour y accéder.</p> <p>"- La multiplication des équipements le long des routes n'a pas permis non plus de créer de réelles structures spatiales. Au contraire, ces implantations anarchiques sont de nature à déstructurer les noyaux d'habitat et à accentuer le processus d'exurbanisation.</p> <p>"- Enjeu 1. Problèmes d'accès aux commerces et services de proximité notamment pour les personnes à faible mobilité et dans certaines régions rurales.</p>	
43-44	Equipements et services publics	<p>"- Il s'agit d'être attentif au maintien d'un niveau d'équipements satisfaisant, en particulier dans les zones rurales.</p> <p>"- Enjeu 1. La bonne répartition des équipements et services publics sur le territoire et leur accessibilité ne sont pas toujours assurées.</p> <p>"- Enjeu 2. La programmation des équipements et services publics prend parfois trop peu en compte les besoins de la population.</p> <p>"- Enjeu 3. Les équipements et services publics sont quelquefois mal intégrés dans la structure d'habitat.</p>	

PRISE EN COMPTE ESPACE RURAL DANS LE SDER		
SDER 1999		EXPERTISE VEILLE "ACTUALISATION" (ROUSSEAU, 2008)
pp	Chapitre	Aspects considérés
	2.4. Contraintes physiques et risques majeurs	Problème des constructions dans les zones inondables et particulièrement celui des nombreuses infrastructures touristiques qui y sont situées, notamment certains campings occupés de manière permanente par des populations en situation précaire.
	2.6. Activités industrielles et de service "- Logistique	La demande en parc logistique est en augmentation et la Wallonie offre une position centrale. Les parcs logistiques actuels se localisent aux nœuds intermodaux Ils se situent en des lieux différents de l'industrie traditionnelle, en général en rase campagne, à proximité des nœuds de transport intermodaux.
68	"- ZAE	L'occupation des zones d'activité économique est nettement plus faible dans les régions rurales éloignées des grandes agglomérations et mal desservies par le réseau routier...Les zones peu accessibles sont souvent sous occupées, ce critère restant prioritaire pour la localisation des entreprises.
69-70	2.7. Tourisme et loisirs	<p>"- Le tourisme traditionnel, caractérisé notamment par ses infrastructures d'hébergement de grandes dimensions, est essentiellement localisé dans les vallées (fonds et versants de l'Ourthe-Ambève, de la Semois, de la Haute-Meuse). Les zones boisées bordant l'Ardenne (Han-sur-Lesse, Rochefort, etc.) et la Haute-Ardenne connaissent également une fréquentation importante liée au tourisme et aux loisirs. Des hôtels se localisent dans ces mêmes zones. Les gîtes ruraux et le tourisme à la ferme sont géographiquement plus dispersés car ils se développent en fonction du dynamisme local ou d'initiatives de ruraux et d'agriculteurs.</p> <p>"- La Wallonie dispose d'atouts importants en matière de tourisme et de loisirs : paysages et milieux naturels de qualité, grands espaces peu peuplés permettant le développement d'un tourisme vert, patrimoine historique et culturel abondant.</p> <p>"- Développement du tourisme diffus et basé sur les produits du terroir en milieu rural. Du point de vue de l'offre, cette nouvelle forme de tourisme peut permettre la diversification de l'activité agricole et la réutilisation de certains bâtiments et ouvrir un marché aux produits fermiers. Ce type de diversifications, pris en charge notamment par le monde agricole, aura plus de chances de succès dans des zones proches des lieux touristiques ou de passage où l'objectif n'est pas la haute production agricole ou, pour la vente de produits fermiers, en bordure des agglomérations.</p> <p>La création de "parcs naturels (voir le chapitre Patrimoine naturel) peut également constituer un facteur favorable.</p>

PRISE EN COMPTE ESPACE RURAL DANS LE SDER			EXPERTISE VEILLE "ACTUALISATION" (ROUSSEAU, 2008)
SDER 1999			
pp	Chapitre	Aspects considérés	
89-93 tout lr §	4.1. Patrimoine naturel	<p>"- Instaurés par un décret de 1985, les parcs naturels sont des territoires ruraux d'un haut intérêt biologique et géographique.</p> <p>"- La dynamique "parc naturel" connaît actuellement un regain d'intérêt avec une vocation orientée de plus en plus vers le tourisme.</p> <p>"- La gestion d'un parc naturel peut constituer un moyen de diversification de l'agriculture.</p>	
94-96	4.2. Patrimoine bâti	<p>"- Huit terroirs agro-géographiques dont le bâti et la structure d'habitat sont caractéristiques de l'habitat rural ont été identifiés.</p> <p>"- Le label "Plus beaux villages de Wallonie" a été accordé à des noyaux ruraux.</p> <p>"- Le règlement général sur les bâtisses en site rural a poursuivi cette orientation en visant à préserver certaines typologies rurales caractéristiques des villages wallons, différenciés par sous-aire géographiques.</p> <p>"- Le développement rural contribue à rendre au patrimoine bâti sa place dans la dynamique de développement régional.</p>	
98-100	4,3, Paysages	<p>"- Une dizaine de grands paysages ruraux : la Région hennuyère, la Région brabançonne, la Hesbaye, l'Ardenne condruzienne, le Condroz, la Fagne, la Famenne, le Pays de Herve, l'Ardenne herbagère, l'Ardenne centrale et la Lorraine.</p> <p>"- Mitage de l'espace rural.</p> <p>"- Nombreuses mesures prises pour limiter les pressions (RBSR, Règlements communaux, évaluation des sites lors des remembrements ruraux.</p>	
106	5. Inscription de la Wallonie au niveau suprarégional	<p>La confirmation du rôle moteur des pôles urbains avec l'atténuation du rôle des Etats, la mise en question de la prééminence de l'agri(sylvi)culture comme base économique dans bon nombre de zones rurales et l'attention croissante pour la qualité environnementale et paysagère, ont amené la Commission européenne à considérer la conception de nouveaux partenariats villes - campagnes comme un axe de recherche prioritaire.</p>	

PRISE EN COMPTE ESPACE RURAL DANS LE SDER			
SDER 1999			EXPERTISE VEILLE "ACTUALISATION" (ROUSSEAU, 2008)
pp	Chapitre	Aspects considérés	
2ème partie projet de développement spatial			
1. Objectifs et options			
116	1. Structurer l'espace wallon	L'absence de structure spatiale dévalorise le cadre de vie de l'espace rural.	
122	5. Contribuer à la création d'emplois et de richesses	L'avenir de l'agriculture apparaît lui aussi difficile face aux nouvelles orientations prises par l'Union européenne et aux perspectives de mondialisation. Il faudra certainement soutenir cette activité économique, notamment par une stratégie diversifiée d'utilisation du sol, par des aides aux agriculteurs plus ciblées et par l'encouragement à la qualité des productions.	
125	6. Accessibilité et mobilité	En milieu rural, des solutions doivent être trouvées pour permettre une desserte à la fois efficace et rentable par les transports en commun.	
2, Projet de structure spatiale pour la Wallonie			
139-141		<p>"- Tout comme pour les eurocorridors, il est souhaitable que l'on implante des points d'ancrage sur certains axes de liaison en s'appuyant sur des caractéristiques et des potentialités locales pour soutenir le développement de zones à caractère rural.</p> <p>"- Pôles d'appui en milieu rural doivent davantage jouer le rôle de centre pour les communes rurales qu'ils polarisent. Il faut dès lors y assurer la présence de commerces, de services et d'équipements répondant à cette fonction. Il faut également y promouvoir des emplois adaptés aux spécificités locales.</p> <p>"- L'espace rural doit donc être considéré comme une composante de l'espace économique global. Il se caractérise par huit aires agro-géographiques (géographie physique, architecture, paysages) et les conséquences qui en découlent (occupations du sol, activités économiques, voire modes de vie) constituent une des bases pour la définition de projets de développement différenciés.</p> <p>"- C'est ainsi que les problématiques des territoires ruraux inclus dans des aires métropolitaines seront prises en compte dans les schémas de développement des aires de collaboration transrégionale (voir plus haut), ce qui permettra le mieux d'assurer la transversalité nécessaire au développement de ce type d'espaces. Les enjeux des autres régions agro-géographiques, qui constituent l'essentiel du territoire wallon, seront rencontrés à l'échelle d'aires de coopération supracommunale encore à définir. La politique de développement rural sera adaptée à cette évolution.</p>	<p>"- Adapter les politiques dont l'importance économique est fondamentale comme la répartition des subsides européens ou encore l'analyse des besoins en zone d'activité économique; elles sont établies selon des découpages par "sous-régions" sans lien avec la structure spatiale du SDER. (p14) cfr zones franches rurales.</p>

PRISE EN COMPTE ESPACE RURAL DANS LE SDER			
SDER 1999			EXPERTISE VEILLE "ACTUALISATION" (ROUSSEAUX, 2008)
pp	Chapitre	Aspects considérés	
3ème partie Mise en œuvre du projet			
1. Structurer l'espace wallon			
148	Encourager la coopération supracommunale	Parmi les enjeux que ces aires de coopération supracommunale devront rencontrer, on trouve notamment celui de la complémentarité entre ville et campagne et celui, souvent lié, d'un rééquilibrage nécessaire entre les charges et les ressources des communes (*péréquation financière). Ces aires de coopération supracommunale pourraient correspondre : - soit à une agglomération (grande ville et sa périphérie); - soit à une ville petite ou moyenne avec les communes qui l'entourent; - soit à plusieurs communes constituant un espace homogène (non polarisé). Les tâches de ces aires de coopération seraient notamment d'assurer l'organisation de services de proximité et de mettre en place des synergies entre différents types d'acteurs. Ces missions seront d'autant mieux rencontrées que les aires correspondront à des territoires vécus et à des identités culturelles partagées, s'exprimant dans un projet commun.	"- Prendre en compte les aires de coopérations supracommunales (démarches prospectives territoriales: Herve Futur, Wallonie Picarde..) et le SDER devrait aller plus loin dans la définition des conditions de l'encadrement des initiatives de coopération entre communes et poser la question de la cohérence territoriale et de la pertinence des découpages spontanés ou à réaliser.(p15)
149	Développer et dynamiser les parcs naturels	"- Les parcs naturels peuvent concrétiser le projet de structure spatiale et conforter les spécificités des régions agro-géographiques. "- Ils peuvent également être l'occasion de mettre en place un projet touristique coordonné en relation avec les pôles et les *points d'appui touristiques identifiés dans la structure spatiale.	"- La question des parcs naturels comme instruments de développement pourrait être remise en débat de même que celle de la gestion spécifique des vallées.
152-153	Structurer les villes et les villages	"- Renforcer les centralités (éviter la dispersion des activités et de l'habitat notamment le long des voiries° "- Densifier l'urbanisation "- Encourager la mixité des fonctions et des activités.	"-Evaluer objectivement les besoins à différentes échelles notamment avant de mettre en oeuvre les ZACC. (p16) "- Définir les noyaux d'habitat pour limiter l'étalement urbain.(p11° "- La construction de nouveaux immeubles à appartements dans certains quartiers périphériques ou ruraux pose en effet des problèmes non seulement sociologiques, d'intégration paysagère et de mobilité, mais aussi d'interprétation des notions de centralité et de densification. Une clarification de ces deux principes de base permettrait de communiquer un message plus clair sur ces questions et de faciliter l'acceptation de certains projets. En pratique, il s'agirait notamment de préciser que le recentrage de l'urbanisation dans les pôles ne porte pas sur les communes considérées dans leurs limites administratives (territoire communal), mais dans des limites souvent plus restreintes se basant sur la morphologie du bâti . p17

PRISE EN COMPTE ESPACE RURAL DANS LE SDER			
SDER 1999			EXPERTISE VEILLE "ACTUALISATION" (ROUSSEAU, 2008)
pp	Chapitre	Aspects considérés	
3, Mettre en place des collaborations transversales			
168		Mise en place d'une politique commune qui gère tous les aspects spatiaux des politiques sectorielles	
4. Répondre aux besoins prioritaires			
172	Développer des lieux de sociabilisation dans les zones qui en sont dépourvues	"- Construire ou rénover des maisons de quartier et de village en recourant aux diverses subventions proposées. "- Eviter au maximum l'implantation de l'habitat en ruban le long des routes ou sa dispersion, et promouvoir au contraire de nouvelles formules d'habitat dense ou groupé où l'articulation entre le bâti et les espaces extérieurs privatifs et publics sera particulièrement étudiée.	
174	Répondre aux besoins en logement	Les campings situés en zone inondable posent un problème particulier, leur évacuation ou leur délocalisation étant inévitable à court ou moyen terme.	
177-178	Accès aux commerces	"- Un problème particulier se pose dans bon nombre de petits noyaux d'habitat fort isolés d'où le commerce de proximité a disparu, ce qui cause de réelles difficultés aux personnes non motorisées. Il faut y encourager la réouverture de petits commerces en prenant, par exemple, des mesures appropriées sur le plan des charges foncières. Dans certains cas, le commerce ambulancier ou la tenue de petits marchés seront encouragés.	
	Accès aux équipements et services publics	"- Evaluer les déséquilibres entre l'offre et la demande en se basant sur les évolutions démographiques tout en assurant la cohésion sociale et la structure spatiale du territoire.	

PRISE EN COMPTE ESPACE RURAL DANS LE SDER		
SDER 1999		EXPERTISE VEILLE "ACTUALISATION" (ROUSSEAU, 2008)
pp	Chapitre	Aspects considérés
5. Contribuer à la création d'emplois et de richesses		
185	Tirer parti d'un patrimoine et de paysages de qualité	<p>Parmi les atouts spécifiques de la région, l'intérêt de son patrimoine bâti ou naturel et la qualité de ses paysages participent à son attrait. Tout en garantissant leur protection et leur sauvegarde, on peut également les considérer comme des facteurs de développement économique. La qualité du cadre de vie est un élément d'attrait pour la localisation des entreprises.</p> <p>"- Le développement du secteur basique résidentiel dépend de facteurs variés : la dynamique démographique (qui entraîne des emplois et des salaires publics), l'attractivité résidentielle ou touristique... La base résidentielle fonctionne dans une économie de l'offre résidentielle. Le développement du secteur domestique dépend du développement du revenu d'origine basique et de la propension des ménages à consommer localement. Le secteur domestique fonctionne dans une économie de la demande »</p> <p>"- L'économie résidentielle est également évoquée dans les Scénarios pour le devenir du territoire européen : « Certaines grandes villes dont la base économique est obsolète perdent de la population tandis que des zones rurales compétitives sont de plus en plus en mesure d'attirer des retraités et des travailleurs indépendants en vue de développer davantage leur nouvelle 'économie résidentielle' ». « Les zones rurales situées à proximité étroite des zones métropolitaines devront assumer leur statut suburbain en développant leurs économies résidentielles, en fournissant des services aux zones métropolitaines (y compris les produits alimentaires biologiques et locaux) et en maintenant des systèmes durables de transport pour les migrations journalières et les loisirs. Un certain nombre de zones agricoles parmi les plus fertiles et les plus centrales devront alors trouver les moyens d'équilibrer leur dépendance croissante à l'égard d'une agriculture industrialisée et globalement concurrentielle avec les préoccupations environnementales et le maintien des facteurs de qualité de vie qui ont à l'origine attiré les gens (...). »</p> <p>"- Pour les zones franches rurales sans pôle, les mesures de défiscalisation et d'aides proposées ne pourraient être intégrées dans l'esprit du SDER que dans la mesure où elles participent au renforcement des centres existants et où elles ne favorisent pas l'implantation d'entreprises ou de groupes d'entreprises de trop grande importance. Par ailleurs, des entreprises bien localisées et visant certains créneaux d'activités pourraient prendre part à la dynamique des « pays » préconisée en milieu rural.</p>

PRISE EN COMPTE ESPACE RURAL DANS LE SDER		
SDER 1999		EXPERTISE VEILLE "ACTUALISATION" (ROUSSEAU, 2008)
pp	Chapitre	Aspects considérés
188	Promouvoir le développement du secteur de la logistique	La configuration des réseaux de transport et le contexte suprarégional sont tels en effet qu'il est possible de concevoir en Wallonie la création de trois types de parcs logistiques de niveau européen, de nature complémentaire.
	Développer des réseaux de production	<p>Les filières de production et de valorisation des ressources naturelles ne sont pas suffisamment développées en Wallonie. C'est le cas par exemple dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de la construction et du tourisme. Les mesures à prendre pour assurer la mise en place et l'organisation de ces filières, notamment dans leurs aspects spatiaux.</p> <p>"- Comme ses homologues des régions voisines, le SDER actualisé pourrait également prendre en compte les volets environnementaux et paysagers de l'agriculture. Parallèlement, l'essor des biocarburants et la chimie verte induiront une demande toujours croissante en terres agricoles. Une concurrence en termes d'usages du sol pourrait donc intervenir entre l'agriculture à finalité alimentaire et l'agriculture à finalité énergétique. L'ensemble de ces facteurs laisse prévoir une réorientation de l'agriculture vers des productions plus « biologiques » et moins intensives, vers des circuits plus courts (locaux) du producteur au consommateur et vers une alimentation moins carnée. Cette perspective plaide pour une protection accrue des terres agricoles proches des villes et donc, à nouveau, pour une lutte plus efficace contre l'étalement urbain. Ces perspectives devraient être traduites dans le SDER actualisé.</p> <p>"- Intégrer les quatre axes du programme wallon de développement rural adopté en 2007</p> <p>Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier : notamment : favoriser la création de valeur ajoutée, développer le secteur agro-alimentaire et les bioénergies.</p> <p>Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural : complémentarité avec l'environnement, zones de haute valeur naturelle, biodiversité, paysages... Notamment : 50.000 ha de cultures énergétiques en 2010 contre 2.641 ha en 2005, 10 % de la SAU con-sacrés à l'agriculture biologique en 2015 contre 2,7 % en 2004.</p> <p>Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale : notamment : développement d'activités non agricoles, agrotourisme, services, patrimoine, ateliers collec-tifs privés...</p> <p>Axe 4 : Leader : amélioration de la gouvernance et du potentiel de développement endogène. Critères des GAL : 150 hab./km² , passe de 2 à 3 communes sauf pour les GAL existants dont la situation ne permet pas un élargissement, entre 10.000 et 50.000 hab., max. 15 GAL.</p> <p>diversification de l'économie rurale : notamment : développement d'activités non agricoles, agrotourisme, services, patrimoine, ateliers collec-tifs privés...</p> <p>Axe 4 : Leader : amélioration de la gouvernance et du potentiel de développement endogène. Critères des GAL : 150 hab./km² , passe de 2 à 3 communes sauf pour les GAL existants dont la situation ne permet pas un élargissement, entre 10.000 et 50.000 hab., max. 15 GAL.</p>

PRISE EN COMPTE ESPACE RURAL DANS LE SDER			
SDER 1999			EXPERTISE VEILLE "ACTUALISATION" (ROUSSEAU, 2008)
pp	Chapitre	Aspects considérés	
	Assurer la consolidation de l'agriculture	<p>"- Le développement de l'agriculture peut être soutenu par la définition d'orientations spécifiques à l'échelle régionale (activités de production, de transformation, de commercialisation et de diversification. Ces pistes veilleront à concrétiser et à spatialiser le cas échéant les options prises dans le cadre du document "Vers un contrat Société Agriculture" proposé par les autorités régionales</p> <p>"- Gérer la diversité des espaces ruraux aux niveaux régional et local</p> <p>"- Il faudra notamment revoir les plans de secteur afin d'enrayer l'extension de l'urbanisation linéaire, et d'autre part développer des moyens spécifiques d'action dans le domaine foncier</p> <p>"- Etant donné son rôle spécifique, la viabilité de l'agriculture en zone péri-urbaine fera l'objet d'une attention particulière.</p> <p>"- Une politique différenciée a déjà été mise en oeuvre dans les programmes de développement de certaines zones rurales ou par les disparités sous-régionales des aides compensatoires</p> <p>"- Il convient de confirmer le rôle essentiel de l'agriculture familiale comme acteur du développement rural : l'agriculteur est un partenaire du développement local et régional tant par l'important rôle économique du secteur que par les nouvelles activités d'animation et de structuration de l'espace rural.</p>	
193-195	Promouvoir une gestion et une mise en valeur différenciées de la forêt	"- Il convient de promouvoir dans la construction l'utilisation des matériaux régionaux tels que le bois (construction en bois, production de composants semi-finis en bois - voir filière bois) et la pierre.	

PRISE EN COMPTE ESPACE RURAL DANS LE SDER			
SDER 1999			EXPERTISE VEILLE "ACTUALISATION" (ROUSSEAU, 2008)
pp	Chapitre	Aspects considérés	
195	Tourisme		<p>"- Avec l'augmentation du temps libre, et en particulier la croissance du nombre de retraités, le tourisme et les loisirs constituent certainement un secteur d'avenir. De plus, à plus ou moins long terme, il est vraisemblable que l'augmentation des prix des carburants débouchera sur une intensification du tourisme « de proximité », les déplacements lointains devenant hors de prix . La Wallonie, qui est un des poumons verts de l'Europe du Nord-Ouest, pourrait donc voir son secteur touristique prendre de l'importance, d'autant plus que le réchauffement climatique jouerait en sa faveur.</p> <p>"- Un bémol toutefois : à plus long terme, la raréfaction de l'énergie pourrait se traduire par une diminution du temps libre et donc des loisirs et du tourisme.</p> <p>"- Par ailleurs et à plus court terme, une problématique qui se développe depuis quelques années est celle des loisirs de plein air tels que les sports moteurs, qui peuvent être très perturbants pour le milieu rural et nécessiteraient un encadrement législatif (N.B. ici également, le prix de l'énergie pourrait intervenir à moyen terme pour réduire ce problème).</p> <p>"- Le 1er mars 2007, le Gouvernement wallon a pris un certain nombre de décisions concernant le développement touristique . Les axes principaux qui ont été choisis sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - miser sur le triptyque proximité – dépaysement – qualité/prix ; - travailler sur la base de quatre filières : la découverte (tourisme urbain, culturel et thématique), la détente (tourisme à la campagne et activités spécifiques), les activités de pleine nature (pratiques douces, sports spécifiques) et le tourisme d'affaires (congrès, séminaires et « incentives »).p36
6. Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité			
208	Adapter l'offre de transport en commun aux spécificités des besoins des déplacements ruraux	<p>"- La desserte actuelle en transports en commun du milieu rural est souvent mal adaptée aux besoins car la faible densité de population et la dispersion des fonctions rendent difficile la mise en œuvre d'un réseau performant, du moins lorsqu'on conserve le mode d'exploitation traditionnel avec itinéraires et horaires fixes.</p> <p>"- De nouvelles méthodes d'exploitation ont été expérimentées, notamment par les TEC, et semblent prometteuses dans la mesure où elles permettent de fournir de bien meilleurs services sans supplément de coût excessif. Le recours à des minibus à la demande doit être encouragé par des incitants spécifiques, les expériences en cours étant très limitées.</p>	

PRISE EN COMPTE ESPACE RURAL DANS LE SDER			
SDER 1999			EXPERTISE VEILLE "ACTUALISATION" (ROUSSEAU, 2008)
pp	Chapitre	Aspects considérés	
7. Valoriser le patrimoine et protéger les ressources			
210- 211- 212	Mettre en valeur et enrichir le patrimoine bâti	<p>"- Les améliorations apportées concerneront notamment les abords des éléments du patrimoine exceptionnel de Wallonie, les sites et monuments architecturaux classés, les villages soumis au RGBSR et les villages et hameaux situés dans le périmètre des parcs naturels, etc</p> <p>"- Les plans de secteur ont répertorié des zones d'intérêt paysager qui ne concernent que la zone rurale. Il est actuellement admis que la définition de ces zones mérite d'être revue : elles ont en effet été désignées sans réelle référence aux structures paysagères. Un travail de mise à jour de ces périmètres a déjà été entamé par l'administration de l'aménagement du territoire. Celui-ci prévoit en effet la possibilité d'inscrire en surimpression des plans de secteur des périmètres de point de vue remarquable et d'intérêt paysager.</p>	<p>"-L'élargissement de la notion de patrimoine bâti mise en évidence notamment par la publication en cours de l'inventaire « Patrimoine architectural et territoires de Wallonie » devrait être signalée.</p> <p>"- L'augmentation sensible du nombre de périmètres où sont applicables les règlements d'urbanisme couvrant les zones protégées en matière d'urbanisme (RGBZPU) et en site rural (RGBSR) a donné une nouvelle actualité à ces deux outils. Cela devrait être expliqué et mis en évidence dans le SDER actualisé p42</p>
211	Définir des opérations de recomposition des paysages	<p>"- Donner la priorité aux espaces les plus dégradés dont les vallées et les sites touristiques par le remembrement et le développement rural.</p>	<p>"- Inscrire au plan de secteur les éléments de phasage de mise en œuvre et de densité. On pourrait également prévoir d'inscrire les périmètres d'intérêt paysager et les points de vue remarquables identifiés par la méthode ADESA</p> <p>"- Actualiser le cadre de référence de l'implantation des éoliennes p44</p>

ANNEXE 2 : DESCRIPTION DES CLUSTERS DE LA TYPOLOGIE DES COMMUNES WALLONNES ELABOREE PAR L'IWEPS

Cluster 1 (50 communes)

Ce cluster regroupe des communes de niveau socio-économique plus élevé que la moyenne régionale et qui présentent un caractère résidentiel prononcé (faible centralité et équipements). Elles connaissent en moyenne une expansion démographique imputable tant à la composante naturelle qu'à la composante migratoire. Elles sont généralement situées en périphérie des villes.

On y retrouve beaucoup de communes du Brabant wallon, des périphéries liégeoise, verwiétoise, namuroise, ainsi que 4 communes du sud-est de la province de Luxembourg.

Cluster 2 (10 communes)

Les communes de ce cluster sont celles qui possèdent le niveau socio-économique le plus élevé de la région. Morphologiquement, elles sont plus urbaines que la moyenne régionale, elles font d'ailleurs toutes partie des banlieues de Bruxelles ou Charleroi, ce qui peut expliquer leur marché foncier à forte pression. Du point de vue fonctionnelle, les communes de ce cluster se distinguent entre elles puisque certaines comme Wavre et Braine-l'Alleud sont bien équipées alors que d'autres ont un caractère résidentiel très marqué (Lasne, Chaudfontaine, Neupré...).

Cluster 3 (14 communes)

Ce cluster regroupe des communes de niveau socio-économique plus élevé que la moyenne régionale et qui présentent une certaine centralité (emploi, services...). Il s'agit de communes polarisantes dont le caractère urbain n'est pas toujours marqué. Le secteur privé y est bien développé.

Cluster 4 (54 communes)

Ce cluster de 54 communes est assez hétéroclite au niveau du degré d'urbanisation puisqu'il regroupe des communes urbaines comme Ans, Fléron ou Tubize, et rurales comme Léglise ou Ohey.

Dans l'ensemble, les communes ont un caractère plutôt résidentiel et un niveau socio-économique moyen.

Cluster 5 (4 communes)

Ce groupe rassemble les communes de Verviers, Huy, Ottignies-louvain-la-Neuve et Mons. Elles ont été rassemblées entre elles car elles possèdent un degré d'urbanisation élevé et un niveau de centralité très affirmé. Elles possèdent également un dynamisme démographique naturel.

Cluster 6 (24 communes)

Ce cluster regroupe des communes de niveau socio-économique plus faible que la moyenne wallonne. Elles sont plutôt résidentielles mais peu attractives (solde migratoire faible). Il comprend des communes morphologiquement urbaines tel Visé mais aussi des communes plus rurales.

Les communes de ce cluster sont bien représentées dans l'ouest de la province de Hainaut.

Cluster 7 (34 communes)

Les communes de ce cluster sont de niveau socio-économique plus faible que la moyenne wallonne, ont un caractère rural marqué et présente une population relativement âgée. Le niveau de centralité peut être très varié (Bouillon vs Doische). Un certain nombre d'entre elles possède une activité touristique fort développée.

Ces communes se localisent dans la partie sud de la région wallonne, ainsi qu'au nord de la province de Luxembourg.

Cluster 8 (20 communes)

Ce cluster regroupe des communes urbaines de niveau socio-économique très faible. Ces communes sont fortement urbanisées mais présentent un niveau de centralité faible. Elles sont peu attractives au niveau résidentiel ce qui se marque par un déclin de population, principalement dû aux migrations.

Il s'agit de communes périphériques des agglomérations de Liège, Charleroi et Mons qui ont connu le déclin industriel.

Cluster 9 (6 communes)

Par rapport au cluster précédent, celui-ci se caractérise par un niveau de centralité élevé et un degré d'urbanisation plus élevé. Le niveau socio-économique y est également très faible. La population y est relativement âgée et en phase de vieillissement. Le solde migratoire est pour sa part positif.

Ce cluster comprend les communes densément peuplées qui constituent le cœur de l'agglomération liégeoise, les communes de Charleroi et de Mouscron.

Cluster 10 (31 communes)

Ce cluster regroupe des communes rurales de niveau socio-économique moyen, forestières, présentant une centralité moyenne.

Les communes de ce cluster sont essentiellement localisées au sud du sillon Sambre-et-Meuse et dans la partie est de la Wallonie : au sud et sud-est de la province de Liège et en province de Luxembourg.

Cluster 11 (15 communes)

Ce cluster regroupe des communes morphologiquement rurales mais qui possèdent une certaine centralité et sont bien équipées car elles possèdent un centre urbain d'une certaine taille. Elles jouent un rôle polarisateur pour les communes situées aux alentours. Elles sont essentiellement de niveau socio-économique moyen et ont un dynamisme démographique faible.

Source : IWEPS (2010), *Elaboration concertée d'indicateurs de bien-être dans les communes wallonnes (partie 1), Document de travail (draft 1)*

ANNEXE 3 : RELEVÉ DES DYNAMIQUES SUPRA-COMMUNALES

ECHELLE →	Rural et/ou périurbain	Urbain ou Urbain et rural			
		Infra-Agglo	Agglo ou arrondissement	Supra-Agglo	Province
↓ TYPE DE DYNAMIQUE					
Outils stratégiques		SDEL (2004)	<i>PUM-Liège (2010)</i>		
Démarches prospectives et participatives	Pays de Herve au futur (2000-2002)			WAPI (2006-2008)	Liège 2020 (2002-2005)
				<i>Cœur du Hainaut (depuis 2007)</i>	<i>Brabant wallon 2020 (depuis 2008)</i>
	Prospect 15 (2003)				Luxembourg 2010 (2001-2010) → RéseauLux depuis 2011
Dispositifs de projets sans démarche prospective préalable	GAL (16 en 2011)		CUC (1996)		GRE (depuis 2005, échelle provinciale)
	Pays de Famenne (2003)		CUCharleroi (1998)		
	Pays de Geminiacum (1998)		CUMons (2001)		
	GREOA (1972)				

En grisé : ceux qui n'ont pas abouti ou ne sont pas adoptés

En brun orangé : démarche prospective toujours en cours

En saumon : en cours d'adoption

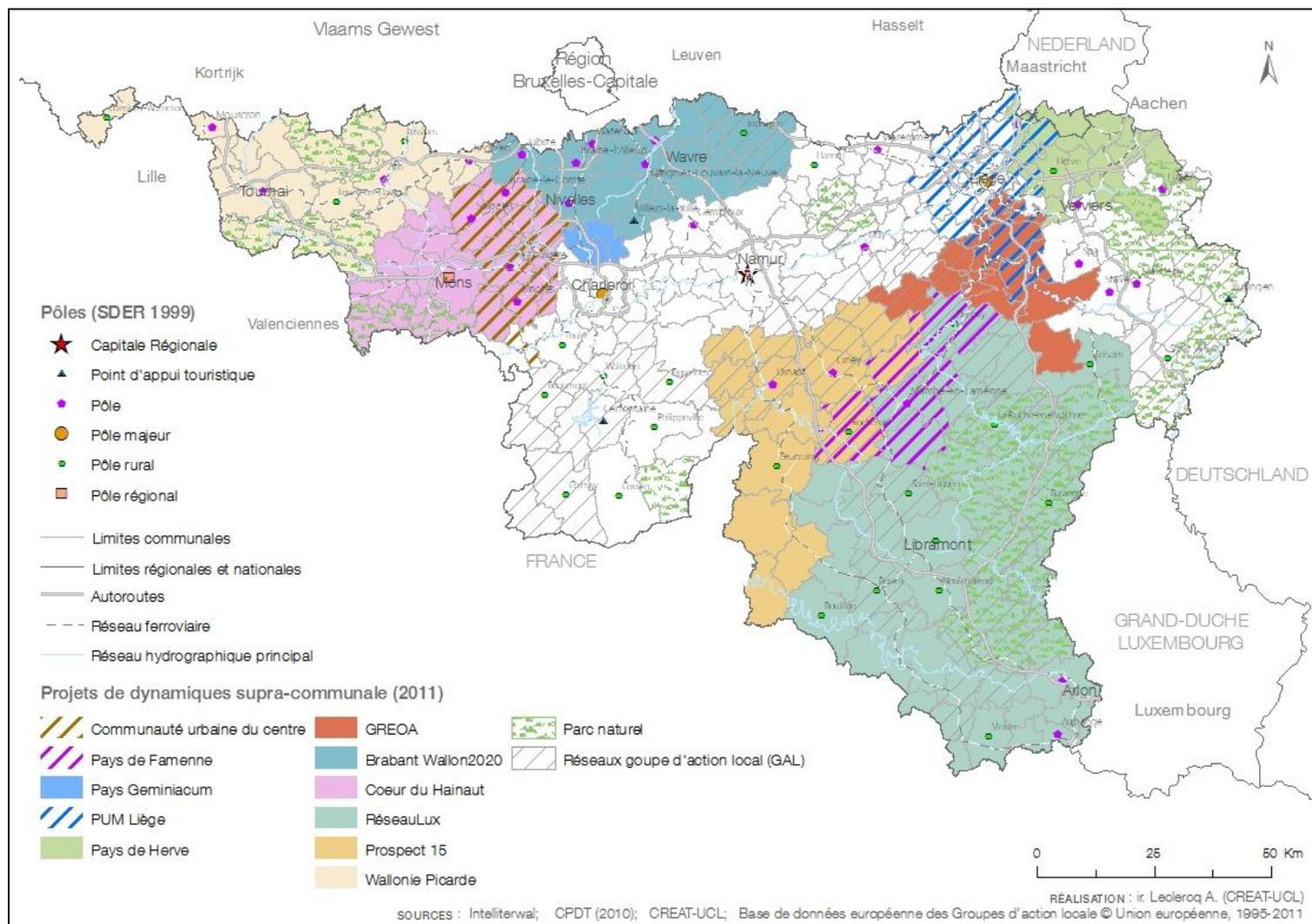
Source : CPDT (2011), Expertise en appui : Planification sous régionale : stratégies et projets d'agglomération, rapport intermédiaire, avril 2011.

ANNEXE 4 : LISTE DES GAL DANS LE PWDR 2007-2013

GAL (16)	Communes concernées	Population (hab.)
100 villages	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bûtgenbach, Saint-Vith	Près de 30 000
Pays des tiges et chavées	Assesse, Gesves, Ohay	17 374
Culturalité	Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Ramillies	41 269
Pays des Condruzes (mis en place en déc. 2008)	Anthisnes, Clavier, marchin, Modave, Nandrin, Ouffet, Tinlot	27 644
Haute Sûre Forêt d'Anlier	Attert, Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Vaux-sur-Sûre	35 620
Haute Meuse	Anhée, Dinant, Hastière, Onhaye, Yvoir	37 000
Entre-Sambre-et-Meuse	Cerfontaine, Florennes, Gerpennes, Walcourt	45 120
Botte du Hainaut	Beaumont, Froidchapelle, Sivry-Rance, Momignies, Chimay	29 970
Cuestas	Etalle, Meix-devant-Virton, Tintigny	Près de 12 000
Pays de l'Ourthe	La Roche, rendez, Hotton, Durbuy, Erezée, Manhay, Houffalize	
Via RoMaNa	Marche en Famenne, Nassogne, Rochefort	34 324
Burdinale Mehaigne	Braives, Burdinne, Héron, Wanze	25 796
TransVert	Seneffe, les BonsVillers, Pont à Celles	35 936
Saveurs et patrimoine en Vrai Condroz	Ciney, Hamois, Havelange	26 451
Racines et Ressources	Bertrix, Herbeumont, Libin, Saint Hubert, Tellin	22 478
Terres de Hoëgne	Jalhay, Theux	20 000

Sources : DROEVEN E. (2010), *Paysage dans l'action, paysage en action(s). Développement territorial et processus de construction de projets locaux de paysage en Wallonie (Belgique)*, Thèse de doctorat, Agro-Bio Tech, ULg, 320 p.

ANNEXE 5 : DYNAMIQUES SUPRA-COMMUNALES



Source : CPDT (2011), Expertise en appui : Planification sous régionale : stratégies et projets d'agglomération, octobre 20